

De l'acculturation medievale a travers le destin d'une famille transplantee: Les ancetres hongrois et la descendance catalane du Comte Dionis

Plus qu'une simple union, ménageant l'intérêt humain et les ambitions politiques, le mariage royal médiéval s'inscrit, avant tout, dans l'inventaire des phénomènes sociologiques et culturels. Son caractère essentiel déborde largement les cadres des «alliances», prises même dans un sens élargi: alliance dynastique, alliance diplomatique, alliance d'Etats.

A titre des noces princières, tout un petit monde s'élance vers un nouveau destin, provoquant une dynamique sociale à effet multiplicateur: des guerriers et des prélats, des duègnes et des pages, des artistes et des clercs, des artisans et des palafreniers se mettent en marche pour accompagner la mariée dans sa nouvelle patrie. Ils y constitueront une parcelle de l'ancienne, abandonnée pour la plupart à tout jamais.

Ce remue-ménage forge alors d'étranges destins, à tous les échelons de la stratification sociale. De nouveaux profils se marquent, fortunes et infortunes s'y mêlent, des us et coutumes se transplantent. Une interpénétration culturelle s'ébauche pour culminer dans les stéréotypes sociaux du pays d'accueil. La mobilité culturelle transnationale du moyen-âge se renouvelle ainsi par chaque alliance dynastique, en attendant les grands effets provoqués par les grandes causes: les croisades, la découverte de nouvelles routes commerciales, les fuites en masse devant des envahisseurs appartenant à d'autres aires culturelles que celle qui est axée horizontalement sur la Méditerranée pour subire, verticalement, la pression ethnique du monde germanique.

Plus l'alliance est lointaine, plus l'apport en est pittoresque. Le chroniqueur de l'Ile-de-France s'indigne du raffinement bigarré qui a fait irruption à la cour austère des premiers Capétiens, avec la suite provençale de la reine Constance (1). Le chroniqueur hongrois désigne, à son tour, les gens occidentaux de Pierre Orseolo, neveu et successeur de St. Etienne, comme «des Germains qui grognent comme les ours et des Italiens qui gazouillent comme les hirondelles» (2): L'on pourrait multiplier ces exemples à souhait. Mais:

l'air du Midi a néanmoins pénétré la sévérité de la Francie, tout comme l'empire ottonien laissait son empreinte sur la Hongrie qui s'assimilait à la Chrétienté occidentale.

Certes, dans ces cas d'interpénétration la crainte de l'insolite détermine le premier réflexe. N'empêche que l'apport nouveau sera toléré d'abord, puis accepté, et finalement assimilé (3). C'est l'une des nombreuses voies par lesquelles la culture médiévale s'enrichit et s'unifie. L'Eglise y apporte ses chants grégoriens, ses bâtisseurs de cathédrales et sa langue universelle: le latin. Des confins arabes de l'Espagne aux confins grecs des Balkans, l'Europe unie se forge, s'affirme, et se marie... Peu s'en faut que dans le cercle restreint des dynasties tout le monde soit «parent» ou, du moins, lié par cette formule de solidarité médiévale qu'est l'*affinitas*, préfiguration sociologique de l'*Ebenbürtigkeit* des temps baroques ou des *gens bien* de la société bourgeoise.

Si les mariages princiers sont souvent étonnamment lointains, ce n'est nullement le goût d'un exotisme quelconque qui le commande ainsi. La raison d'Etat constitue par là une sorte d'échappatoire au souverain soucieux de ne pas devenir le pivot de l'un des groupes de pression qui rivalisent dans son Etat. A la recherche de l'équilibre, le roi s'unit donc avec une princesse lointaine, «hors du jeu». Ce choix ne reflète point un romantisme avant la lettre, mais marque un sage dégagement du cercle trop étroit des intérêts créés, souvent antagonistes, dans l'orbite du royaume concerné ou dans le conglomerat politique d'une région dont il fait partie.

Nous avons déjà analysé, ailleurs, les motifs qui ont amené Henri Ier roi de France à s'allier en troisièmes noces avec Anne de Russie (4). Loin des considérations imaginées *a posteriori* par les contemporains des alliances franco-russes du 19^e siècle (5), cette décision prise au 11^e répondait à deux critères bien définis: il s'agissait d'une princesse lointaine —gage d'une indifférence politique— et aussi d'une princesse apparentée par alliance à son futur époux —circonstance qui amortissait l'élément «inconnu» de l'union, sous le signe de l'*affinitas*.

D'autres mariages que celui cité en exemple, répondèrent aux mêmes critères. Rappelons ceux d'Alphonse VII de Castille, empereur des Espagnes, avec Richilde de Pologne, de Waldemar III roi de Danemark avec Bérengère de Portugal, ou —nous approchant de notre thème principal— celui de Jacques I^{er} le Conquérant, roi d'Aragon et comte de Barcelone, avec Yolande, fille d'André II, roi de Hongrie.

Ici et maintenant, c'est ce dernier mariage qui nous intéresse en particulier. Nous nous proposons de dégager ses motifs, de déterminer sa raison d'être et d'analyser ses conséquences sociales et culturelles subies, comme il se doit, par le pays d'accueil —le royaume d'Aragon et le Principat catalan alliés— de la part du pays d'origine de la mariée royale: la Hongrie.

Jacques le Conquérant incarnait un prototype par excellence méditerranéen. Façonné davantage «à la catalane» que selon l'image des ancêtres pyréneens, austères et un peu butés, il n'a hérité de ces derniers que l'esprit

guerrier pour en forger son surnom très mérité (6). Or, ses conquêtes placent le roi Jacques dans un contexte essentiellement méditerranéen: les Baléares et Valence s'ajoutent aux héritages de Provence et du Bas-Languedoc dont le Montpellier maternel fait la jonction et le joyau. De Nice à Alicante, des Alpes à la Sierra de Alcoy, c'est Jacques le Conquérant qui est maître. La Méditerranée occidentale est gouvernée de Barcelone (7).

Il exista une tentative similaire en Méditerranée orientale, sans enregistrer pourtant le même succès. Or, l'entreprise était là, elle se manifestait en puissance et son insuccès historique ne pouvait pas être *a priori* reconnu. C'est André II de Hongrie qui brigait une prééminence allant —dans ses conjectures— de la péninsule d'Istrie jusqu'à la Terre Sainte.

Trois entraves se dressaient contre ce plan ambitieux: la Sérénissime République de Venise sur la côte dalmate et dans la mer Egée, l'éphémère Empire latin —fiction politique plus que puissance réelle— à Constantinople, et le réduit byzantin regroupé autour de deux empires et d'un despotat, à Nicée, à Trébizonde et en Epire (8).

André II fondait son pouvoir sur cette grande puissance qu'avait été la Hongrie médiévale, désignée à son temps comme *Archiregnum Hungaricum* (9). En plus de la Hongrie proprement dite —limitée alors par l'hémicycle des Carpathes et des Alpes transylvaines, pour rejoindre le cours du Bas Danube et de la Save— la Couronne de St. Etienne englobait aussi des Etats associés —la Croatie et la Dalmatie— une zone de glacis militaires au sud de la Save (10), puis un chapelet de principautés vassales qui fleurissaient sous leurs propres dynastes, titrés princes, voïvodes, knjaz ou zupans. Or, le titre royal couvrant ces territoires a été porté par le souverain de la Hongrie (11), suzerain ainsi de la Bosnie (12), de la Serbie (13), de la Valachie, de la Moldavie (14), de la Galice et de la Lodomérie (15).

Ajoutons aussi que Gertrude de Méranie, la première épouse d'André II de Hongrie, lui apporta l'Istrie et la Dalmatie méridionale jusqu'aux confins de l'Albanie (16). La seconde épouse du roi a été la fille de l'empereur latin d'Orient, tandis que la fille d'André et de Gertrude était depuis 1221 reine de Bulgarie. Parmi les fils du roi, l'un épousa la fille de l'empereur byzantin de Nicée et l'autre a été fiancé à la fille du roi d'Arménie cilicienne (17). André lui-même partit pour la Croisade et accomplit de notables exploits dans la vallée du Jourdain et sous le Mont Thabor (18). Bien que ses succès militaires en Terre Sainte aient dû rester éphémères, l'entreprise royale fut richement compensée par des avantages diplomatiques, lors des visites d'André II à Antioche —ville d'où était originaire sa mère, Agnès de Châtillon (19)— à Tarse, à Nicée, à Constantinople et à Tirnovo. Avec un doigté patient, le roi de Hongrie forgeait pendant sa randonnée les mailles de ce réseau dont il espérait constituer son hégémonie sur la Méditerranée orientale. La structure de sa thalassocratie aurait suivi le modèle de cette réalité bien existante qu'a été l'*Archiregnum Hungaricum* sur le plan continental. Ce dernier aurait alors joué le rôle de l'arrière-pays aragonais par rapport aux Etats de Jacques le Conquérant, tandis que Constantinople convoitée par André II

eût été destinée à devenir la Barcelone de l'Orient.

Le roi de Hongrie considérait donc son entrée dans la Ville sur le Bosphore comme l'enjeu de ses ambitions. A un moment donné, en 1219, ce projet hardi lui paraissait sur le point d'être réalisé: son beau-père, l'empereur titulaire Pierre de Courtenay, cadet de France, moisissait dans les cachots d'un rival, en Epire. Ses fils, Robert et Baudoin, étaient faibles et indécis. Le gendre, par contre —André II, époux de Yolande de Courtenay, *ainée* de ses frères— était en marche vers l'apogée de son pouvoir. Le pape Honoré III l'encouragea aussi à s'attaquer au despote d'Epire pour lui arracher son prisonnier impérial. Le roi de Hongrie s'attendait donc à ceindre à brève échéance, et à rehausser par la suite, le diadème impérial de la Romanie (20). Or, le destin voulait autrement. Pierre de Courtenay disparut un peu trop brusquement et les forgeurs de décisions à Constantinople ont déjà été vendus, chacun à son prix, aux intérêts byzantins renaissants. Ces intérêts ont requis que le souverain latin fût faible. Le fait fut donc hâtivement accompli et Robert de Courtenay acclamé, pour devenir l'un des empereurs les plus viles qu'ait connu Constantinople (21). Cette élection et le declin qui s'en suivit rapidement, ont «pourri» la situation sur les Balkans et en Asie mineure. Venise et l'empereur byzantin de Nicée —bien que rivaux— en profitèrent à tour de rôle: Robert fut suivi rapidement, et quasi imperceptiblement, par son cadet Baudoin, en 1229. André II espérait toujours pouvoir supplanter ses beaux-frères incapables. Mais, derrière les pantins, le grand jeu fut subtilement mené par la Sérénissime et par le Basileus de Nicée. Ils barrèrent d'abord le chemin au prétendant incommode, puis ils rendirent irréalisables les visées méditerranéennes d'André II qui à deux reprises —en 1219 et en 1229— a manqué le moment psychologique. L'on ne se doutait guère pourtant, ni à Venise, ni à Nicée, que par cette victoire apparente ils avaient creusé leur propre tombe, livrant la Méditerranée orientale corrompue et faible à la conquête turque, parachevée en moins de deux siècles et scellée en 1453 par l'entrée de Mohamed II à Constantinople, désormais Istamboul. Les moulins de l'Histoire moulent lentement, mais inexorablement.

Au moment où les négociations matrimoniales entre les cours de Barcelone et d'Esztergom ont été ouvertes, la grande occasion de 1219 a déjà été dépassée, mais les chances du roi André contre Boudoin II récemment installé à Constantinople semblaient toujours bonnes. Les perspectives d'une réorganisation méditerranéenne n'étaient donc point jugées irréelles et Jacques le Coquérant ne devait pas ignorer les ambitions d'André II, ni se douter de leur échec final consommé lorsque, dans un dernier sursaut, la Romanie s'était donnée à Jean de Brienne, beau-père et co-empereur de Baudoin, secondé par cet extraordinaire personnage qu'a été Narjot de Toucy. Grâce à ces deux hommes, l'Empire latin réduit au périmètre de sa capitale, survivra encore pendant deux décennies.

Mais, tout cela ne put être prévu par le roi d'Aragon, lui-même sur le point de conquérir Valence, entreprise non moins aléatoire et qui ne sera

accomplie qu'en 1238. Et alors, comment consacrer d'une meilleure manière l'alliance pan-méditerranéenne que par l'union de celui-ci qui allait dominer son Ponent par la prise espérée de Valence, avec la fille de celui-là qui espérait avec non moins d'ardeur commander un jour le Levant, dès son entrée à Constantinople?

Jacques le Conquérant, séparé pour cause de parenté d'avec Eléonore de Castille, demanda alors en mariage Yolande de Hongrie (22), fille d'André II et de Yolande de Courtenay, sa seconde épouse.

La raison d'Etat de cette lointaine alliance ainsi mise au clair, reste à déterminer s'il existait entre les futurs époux cette *affinitas* que nous avons désignée comme l'une des conditions caractéristiques des unions princières médiévales. Rappelons à ce propos que Jacques le Conquérant descendait bien, par sa mère, des rois de Hongrie, la filiation de cette généalogie passant précisément par les empereurs de Byzance (23). Or, l'inconduite de la porphyrogénète Eudocie, épouse adultérine de Guillaume VIII de Montpellier, ne devait pas laisser les meilleurs souvenirs dans les traditions dynastiques. Les rapports conjugaux peu enthousiastes de Pierre II d'Aragon avec Marie de Montpellier n'étaient guère de nature à y porter remède... De loin plus mémorable était, assurément, l'alliance de Constance d'Aragon, tante du roi Jacques, avec Eméric de Hongrie, frère aîné d'André II (24). Cette alliance datait de 1196 et son souvenir pouvait être bien vivant encore vers 1230, lors des ouvertures de tractations qui devront aboutir au mariage célébré à Barcelone le 8 septembre 1235 (25).

Désormais, nous arrivons à la question fondamentale des aspects sociaux et culturels surgis autour de l'alliance que nous examinons. Qui composaient la suite de la princesse Yolande arrivée à Barcelone? Quel a été l'apport de cette suite dans la structure du Principat? Quelles seraient, le cas échéant, les traces de cet impact hongrois en Catalogne?

Certes, la suite de la princesse devait être nombreuse, avec à sa tête un prélat de marque qui allait co-célébrer le mariage royal, avant de retourner auprès de ses fidèles hongrois et de son royal maître. Il s'agit de Barthélemy de Brancion, évêque de Pécs qui tenait ce siège de 1219 à 1252 (26). D'origine bourguignonne, oncle d'Etienne, abbé de Cluny, Barthélemy arriva en Hongrie dans la suite de Yolande de Courtenay qui lui procura crosse et mitre dans sa nouvelle patrie. Ce prélat de grand talent et d'une vaste culture internationale, servit par la suite à maintes occasions comme «diplomate itinérant» du roi André II, puis de son fils, Béla IV (27). A part de l'évêque de Pécs, le personnage le plus marqué dans la suite de la princesse arrivée à Barcelone, était son jeune chambellan et homme de confiance, le comte Dionis. C'est lui qui retient, ici et maintenant, plus particulièrement notre attention.

L'intérêt que nous portons à ce personnage est justifié à plus d'un titre. Le jeune comte est désigné comme un «parent» de la mariée (28). Il reste auprès d'elle, dans sa nouvelle patrie, faisant souche lui-même en Catalogne où sa lignée va se perpétuer jusqu'à nos jours (29). Il s'agit donc d'un

exemple à souhait pour étayer la thèse des transplantations sociales et culturelles par la voie des alliances royales médiévales.

Ce «parent» fut sans doute désigné par le roi André lui-même pour servir sa fille et aussi pour la défendre, au besoin, dans un entourage étranger dont les bonnes dispositions ont été toujours présumées, sans être jamais escomptées. A ce rôle de protection, le jeune Dionis n'aura d'ailleurs jamais avoir recours: la vie matrimoniale de Jacques le Conquérant et de son épouse hongroise paraît avoir été des plus heureuses, comme le prouve l'es-saim d'enfants — quatre fils et six filles— issu de leur union (30). Après seize ans de mariage, la reine Yolande s'était éteinte le 12 octobre 1251 à Huesca (31). Elle dort son sommeil éternel au monastère de Vallbona de las Monjas, nécropole qu'elle s'était choisie par disposition testamentaire (32).

Mais, revenons à notre héros désigné comme prototype d'illustration au phénomène d'acculturation. Voyons donc d'abord d'où venait ce jeune comte Dionis et quelle était la parenté qui l'unissait à la reine. Pour terminer voyons que devint le destin de sa postérité dans le pays d'accueil où il fit souche?

Le choix de Dionis pour accompagner la princesse ne pouvait pas être fortuit, ni commandé par ses seules aptitudes personnelles. Le chambellan et la dame qu'il avait servie étaient, en effet, unis par cette *affinitas* qui, plus qu'une parenté, constituait le ciment principal des corrélations sociales médiévales. Si elle ne traduit pas forcément un lien par le sang, l'*affinitas* l'égale, assurément, selon les canons d'une psychologie sociale avant la lettre.

Certes, Dionis n'a pas été un parent consanguin de la reine Yolande, appelée désormais Violante en Catalogne. Or, il était apparenté au roi, son père, comme étant le cousin germain de Gertrude de Méranie, la première épouse d'André II. Une parenté donc par alliance.

Mais, avant de définir les maillons de cette corrélation généalogique, remontons la filière des origines de Dionis. La structure d'Etat de la Hongrie médiévale restait hors du système féodal. Les honneurs et les titres n'y étaient pas héréditaires et les charges des grands officiers de la Couronne et de l'administration territoriale restèrent viagères, tout comme elles ont été dans l'empire carolingien avant le Capitulaire de Quierzy-sur-Oise, ou dans l'empire des Comnènes à Byzance (33). Cette absence de la féodalité n'empêchait pas, pour autant, l'existence d'une oligarchie constituée par un groupe de lignées notables, jugées idoines aux charges de la cour et de l'administration royale. Elles se partageaient les honneurs, sans pouvoir les réclamer selon les formules préconçues d'un système héréditaire. Aussi ces lignées étaient-elles *de jure* strictement égales entre elles, la fortune du jour, l'aisance économique ou le talent personnel mis à part. Il s'ensuivait, tout naturellement, la formation de divers groupes de pression, constitués en ligues oligarchiques qui se faisaient et se défaisaient au gré des intérêts momentanés (34). Le roi restait l'arbitre de la situation, en appelant au levier du pouvoir les représentants de tel ou tel groupe, choisissant ses candidats en fonction de leurs

aptitudes personnelles ou tenant compte d'un souci d'équilibre des forces vives, mais agissant toujours selon son bon plaisir (35).

L'un des heureux de cette «démocratie oligarchique» placé en son temps au sommet de l'administration royale fut, un demi siècle auparavant, un certain Apod (*Ompudinus*), revêtu de 1165 à 1167 des honneurs du comte-palatin du royaume —sorte de vice-roi toutpuissant selon la coutume hongroise— par le roi Etienne III, oncle d'André II (36). Par la suite, on retrouve ce même Apod investi d'un post-clef du glacis militaire méridional avec le titre de *banus* de Slavonie (37), de 1167 à 1176 (38). Il avait exercé, en même temps, la fonction de comte viager en Csanád où il est attesté de 1167 à 1171 (39). Le roi Béla III, père d'André II, lui confia le commandement de l'expédition hongroise pour aider Byzance contre les Seldjoukides, en 1176, lorsque Apod devait déjà être un vétéran des champs de bataille. Ce fut, en effet, la dernière mention de ce puissant oligarque (40). Son fils homonyme ne joua, selon les aléas très caractéristiques du système des structures ci-dessus exposées, qu'un rôle très effacé. Apod le Jeune apparaît dans les documents entre 1188 et 1199, étant à cette dernière date investi de l'honneur bien modeste de comte viager du comitat de Szolnok (41).

Or, si le jeune Apod n'a pas laissé de traces notables dans la vie publique, l'intérêt qu'il représente pour sa lignée se situe dans le domaine généalogique. Pendant que son illustre père exerçait sa fonction stratégique de *banus* en Slavonie, le fils épousa la fille d'un puissant voisin, Berthold III d'Andechs, margrave d'Istrie et en Carniole, duc de Maronie dans la Dalmatie méridionale (42). Le mariage fut contracté avant 1188, comme l'atteste une lettre non datée du duc Berthold —décédé cette même année— faisant mention de son gendre hongrois (43). Or, le duc Berthold IV, fils et successeur de Berthold III, devint dès 1203 le beau-père du futur André II, apanagé alors de ce *ducatus Sclavoniae* dont l'administration militaire a été jadis confiée au *banus* Apod (44). On se retrouve donc dans un cercle fermé où s'établit l'*affinitas* qui unira la descendance du comte-palatin Apod à celle du duc André devenu en 1205 le roi André II de Hongrie (45).

Apod le Jeune eut avec sa femme issue des Andechs au moins trois fils: Dionis, Michel et Laurent (46). Leur cousinage avec la reine Gertrude leur a valu de hautes charges dans l'administration royale. Dionis fut d'abord créé grand trésorier du royaume, de 1215 à 1224, puis fut appelé à son tour, de 1227 à 1229 et de 1231 à 1234, au poste de comte-palatin de Hongrie, comme le fut jadis son grand-père (47). Entre les trois périodes de ses honneurs, de 1124 à 1227 et de 1229 à 1231, il a dû se contenter de l'administration viagère des comitats de Szepes et d'Abaúj, tenus depuis 1216, et de Bács, tenu depuis 1220 (48). Ce recul temporaire, frôlant la disgrâce, était non seulement dû aux infortunes politiques du groupe de pression auquel appartenait sa lignée, mais aussi sans doute à son caractère violent qui toucha à l'indélicatesse en matières du trésor et à la cruauté en matières d'administration (49). Son comportement lui avait valu l'excommunication spéciale prononcée par l'archevêque d'Esztergom qui le rapporta au pape en dé-

cembre 1230 (50).

Les deux frères de Dionis —Michel et Laurent— ne s'y sont pas pris autrement: Michel, grand échanson du prince-héritier Béla —son neveu issu de germain— et comte viager du comitat de Fejér (51), finit par tomber en disgrâce (52), Laurent, comte viager des comitats de Gara et de Podgorje, en Slavonie, fut trouvé coupable de dévastations cupides et de pillages d'églises (53).

Si son *affinitas* avec le roi sauvait la tête de Dionis pendant le règne d'André II, son protecteur, le fils de Gertrude de Méranie —Béla— entendait un autre langage. Dès l'avènement de Béla IV, en 1235, l'ancien comte-palatin fut traîné devant ses juges et, tout parent qu'il fût du jeune roi, il fut convaincu de cruautés et de dilapidation des biens de la Couronne (54). Une sentence d'aveuglement fut prononcée contre lui et exercée sur sa personne, en cette même année de 1235 (55).

L'orage de ce dénouement dramatique devait déjà gronder depuis un certain temps, se gonflant de plus belle pendant les dernières années du règne d'André II qui venait de mener à bonne fin, un an avant sa mort, les négociations matrimoniales de sa fille née de ses secondes noces, avec Jacques le Conquérant (56). Une importante dot était également promise, mais restait, en sa majeure partie, lettre morte (57).

En composant la suite de la princesse en partance, André II y affecta le jeune Dionis, fils de son comte-palatin qu'il ne pourra pas sauver d'une disgrâce que celui-ci avait provoquée par ses imprudences. Le fils semble avoir eu un caractère plutôt opposé à celui d'un père si violent. En 1234 il avait déjà été revêtu d'une charge viagère ayant auparavant appartenue à son père, avec le titre correspondant de comte de Szepes. Ce titre est rap-pelé sur une pierre tombale dans la lointaine Catalogne, où gît l'une des filles de notre héros et qui se dit, non sans raisons, la fille du comte de *Cepe3* (58). Dans l'ambiance féodale de la Catalogne, le caractère viager de cette charge administrative hongroise est assurément tombé dans l'oubli, au bout d'une génération.

Par une interprétation allant au-devant des hypothèses, la graphie *Cepe3* fut interprétée comme *Csepel* (59). En ce cas, il aurait pu s'agir d'une intendance de la chasse royale dans la réserve de vénerie sur la grande île du Danube, au sud de Pest, qui porte ce nom. Cette hypothèse doit être cependant abandonnée, les officiers royaux en exercice n'ayant jamais été désignés comme «comtes de Csepel», sinon comme *comes de magna Insula, comes insulae maioris, comes magnae Insulae*, etc. Ce n'est qu'en 1435 que l'on rencontrera pour la première fois l'expression *comes insulae nostrae Csepel* (60). Dans le cas du jeune Dionis il s'agit donc bien du comitat de Szepes, dans la Haute Hongrie nord-orientale, confinant avec la Pologne. En 1216, Dionis fils d'Apod, le père, y était déjà comte viager et si l'hérédité des honneurs ne se pratiquait pas en Hongrie, il arrivait néanmoins qu'un même comitat ait été administré, avec certains intervalles, par les membres de la même famille, puissante lignée de la région.

L'interprétation de la graphie ainsi corrigée, il nous est permis de rectifier une erreur de la recherche hongroise qui, trompée par l'homonymie, se demande si cela n'a pas été l'ancien comte-palatin lui-même qui aurait cherché son salut en partant en 1234 vers Barcelone? (61). Or, cette conjecture étant en contradiction avec le fait connu de la sentence dont le fit frapper Béla IV, une incertitude règnait sur le dénouement du drame. Elle est dissipée désormais, grâce à l'inscription funéraire de l'église de Cruilles, inconnue en Hongrie. D'autre part, dans la liste fragmentaire des premiers comtes viagers de Szepes, les années de 1225 à 1254 sont marquées d'un « blanc »; l'on pourra désormais ajouter le nom de Dionis fils de Dionis qui exerçait cette fonction viagère en 1234 en tous cas, mais plus probablement déjà depuis 1231, lorsque son père reprit le palatinat (62).

En Catalogne une nouvelle vie commença pour le jeune Dionis, privé désormais de tout espoir d'un éventuel retour. Il fallait donc s'accomoder. Au moyen âge, cela signifia l'acquisition des terres, en fondant foyer pour y perpétuer sa lignée. La reine Violante intervint, sans doute, en faveur de son jeune chambellan. Celui-ci ne devait d'ailleurs pas manquer d'aplomb pour mettre en valeur ses talents de guerrier et d'administrateur. Les bienfaits royaux ne tardèrent donc pas de se manifester.

Dès après la prise de Valence et la consolidation militaire de la Conquête, le comte Dionis reçut du roi Jacques les châteaux et les vallées *que vocantur Beo et Ayn* (63). Ces fiefs lui furent confirmés *in perpetuum*, avec les droits banals —four et moulin— sans redevances aucunes, le 24 janvier 1244 (64). Cette libéralité laisse croire qu'il s'agissait là d'une récompense de services rendus et à rendre encore (65), les deux terres reçues étant sises dans la marche stratégique qui protégeait la ville récemment conquise (66).

Il n'est par ailleurs nullement exclu que Dionis se soit trouvé pendant la campagne de Valence à la tête d'un petit ost recruté parmi les Hongrois ayant suivi la reine Violante à Barcelone. Les services dont le roi le récompensa auraient pu ainsi aller bien au-delà des prodiges d'une vaillance personnelle.

Lorsque l'administration féodale se substituait, peu à peu, à l'état d'alerte de la Conquête, le roi ne tardait pas d'échanger ses premières donations d'importance stratégique —mais peu rentables— contre des terres plus vastes et plus riches. Procédant à un échange, il reprit les forts de Veo et d'Ahín, et investit Dionis, le 24 mars 1249, de la tour de Canals et du fief attenant de Crespins, lui donnant aussi des maisons dans la ville proche de Jativa et à Valence même (67). Le fait que sa maison à Valence voisinait avec celle de l'évêque et qu'elle donnait sur deux rues principales —comme le précise le document d'octroi (68)— marque une certaine considération. Depuis lors, les signes de la bienveillance royale ne cessent de se multiplier, le bénéficiaire étant désigné pour la plupart comme le *comte d'Hongria*, tel le nomme aussi, très souvent, les nombreux documents qui, aux Archives de la Couronne d'Aragon, font mention de ce puissant personnage.

Un nombre de ces documents parle aussi de son épouse, la désignant

comme *comtessa d'Hongria* ce qui fit croire à d'aucuns qu'il s'agissait d'une dame d'origine hongroise (69). Or, il n'en est rien: Dionis, ci-devant comte de Szepes en Hongrie, passé en Catalogne, s'unissait avec une dame de haute lignée de sa patrie d'adoption, en épousant Margarita de Cabrera, qu'il a dû connaître à la Cour de Barcelone (70). Elle a été probablement désignée à faire partie de l'entourage de la jeune reine pour l'initier dans les us et coutumes de sa nouvelle patrie.

Fille de Guerau V, vicomte de Cabrera, et de Ramona de Montcada, Margarita fit entrer, d'un coup, son mari hongrois dans le circuit de la haute volée de la noblesse catalane. Les beaux-frères de Dionis étaient le vicomte Guerau VI et Ramon de Cabrera, seigneur d'Anglès, et sa belle soeur Gueraua épousa Guillaume, baron de Montclús. Les oncles de Margarita étaient Pons I^{er}, comte d'Urgell et vicomte d'Ager, Alvar Fernández de Cabrera dit Castro, seigneur de Falç, d'Estopanta, de Cigales, de Mucientes et de Cuéllar, et Rodrigue de Castro, seigneur de Vincamp et de Benavari (71). Le comte Pons épousait successivement Aurembiaix de Montcada et María González Girón, d'une haute lignée castillane, tandis qu'Alvar Fernández s'unissait à María González de Lara, de la maison souveraine de Bizcaye. Voici donc Dionis, l'émigré de Hongrie, apparenté désormais par sa femme à la fine fleur de la noblesse péninsulaire. Ses enfants cousinaient avec Ermengaud X, comte d'Urgell, premier baron du royaume, avec Eléonore, épouse de Sanche d'Antillon, grand majordome du roi Jacques II, avec Cécile, épouse du vicomte de Rocabertí, ancêtres des comtes de Perelada, avec Bernard de Cabrera, seigneur d'Anglès, époux de la belle Eléonore d'Aguilar (72), ancêtres des vicomtes des Cabrera et de Bas, et avec l'aventureux infant de Castille, Philippe, fils puîné du roi saint Ferdinand, qui épousa en secondes noces une des filles d'Alvar Fernández et de María de Lara, après avoir été auparavant archevêque élu de Tolède, puis mari de Christine de Norvège, destinée à son frère, le roi Alphonse le Sage (73).

Voilà donc un processus d'acculturation mené à sa bonne fin, en obtenant fief et épouse dans la nouvelle patrie, sans renier pour autant l'ancienne dont Dionis se paraît jusqu'à sa mort du nom, en étant qualifié plus souvent *comte d'Hongria* que comte de Canals, titre qui lui revenait pourtant du chef de ses fiefs valenciens.

Dionis a survécu à sa royale parente et protectrice, la reine Violante. Il était encore en vie vers 1265, et probablement jusque vers 1270 (74), mais en 1276 il s'agit déjà des arrangements au sujet de son héritage, avec sa veuve et ses enfants (75).

Quels étaient-ils donc ces enfants? Rappelons d'abord qu'ils prirent comme nom de famille le prénom paternel, fondant ainsi en Catalogne la lignée des Dionis. Leur ancêtre eponyme avait de Margarita de Cabrera deux fils et trois filles, au moins.

Aimers ou Amor Dionis (76) apparaît comme le fils aîné, car il fut nommé premier lorsque le roi Pierre III, fils de Violante de Hongrie, confirma les fiefs de Canals et de Crespins, le 3 février 1276 (77). Le 25 avril 1278, il obtint

30.000 sous valenciens pour ses besoins personnels et pour maintenir 40 chevaliers au service du roi. Ce contingent fait foi d'une importance féodale non négligeable (78). En 1283, Amor Dionis se trouva parmi les notables du royaume qui renouvelèrent leur serment de fidélité, à Tarazona; il était l'un de ceux qui se portèrent garants par leurs biens au respect des pactes convenus (79). En 1285, il a été présent aux Cortès de Huesca où Juan Gil Tarin, grand justicier d'Aragon, prononça sentences à propos des différends surgis entre le roi et ses feudataires (80). Par la suite, avec son frère Gabriel, Amor Dionis prit les armes pour accompagner le roi Alphonse IV, à la conquête d'Ibiza et d'Alicante, en 1286 (81). Mais, lorsque la Guerre de l'Union éclata contre l'abitrare royal, en 1287, on trouve Amor et Gabriel Dionis parmi les partisans de Fortuño de Vergua, évêque de Saragosse qui eut maille à partir avec son roi (82). La sédition apaisée aboutissait aux Privilèges dits de l'Union, octroyés par Alphonse IV le 28 décembre 1287 (83). Amor Dionis retourna donc, dès 1288, à la fidélité au roi et l'accompagna aussitôt dans la guerre contre le roi de Majorque qui fit irruption dans l'Ampurdan (84). A la suite de ce bon service, Amor Dionis fut élu en 1289 parmi les conseillers du roi (85). En marge de sa belle carrière à la Cour de Barcelone, Amor ne négligea pas les traditions paternelles, non plus, ce qui lui a valu en 1291 une ambassade en Hongrie (86). Il fut envoyé par le roi Jacques II, passant par la Sicile et Venise, auprès d'André III, dernier roi de la dynastie des Arpadis (87). Cette mission avait été exécutée avec faste, comme le prouve le fait que, malgré les viatiques de cent onces d'or assignés par le roi (88), Amor Dionis n'a pas été en mesure de couvrir les frais encourus. Il a été obligé, sur le chemin de retour, à Padoue, à contracter des dettes qui ne furent réglées, après les réclamations d'usage, qu'en 1296 (89). La gestion financière de ce guerrier-diplomate semble avoir été assez médiocre. La fin de sa vie fut accablée par les réclamations de ses créanciers qui n'hésitèrent pas à recourir à l'intervention royale (90). Amor Dionis vivait encore le 23 mai 1301, comme le prouve sa lettre de supplications, datée de ce jour de sa résidence à Canals, écrite au roi Jacques en langue catalane (91). C'est la dernière nouvelle qui nous est parvenu de lui. Il devait disparaître peu après. Lorsque le 29 août 1301 le roi Jacques fit instruire le fameux procès contre les nobles qui se sont alliés contre la Couronne dans l'Union aragonaise, nous retrouvons parmi les illustres accusés la plupart des frères d'armes d'Amor et de Gabriel Dionis, tandis que leur nom est passé sous silence (92).

On ignore avec qui Amor Dionis s'était marié. Il fut père de Jaime Dionis qui vendait, avec l'autorisation expresse du roi, le fief familial de Canals, le 13 octobre 1309, au prix de 105.000 sous valenciens, à Jazbert, vicomte de Castelnau (93). Il s'agit apparemment d'une vente forcée, pour faire face aux créanciers qui réclamaient les dettes paternelles au fils infortuné. Après cet effondrement économique — nullement cas unique dans la crise nobiliaire catalane au début du 14^e siècle — l'on perd de vue Jaime Dionis qui devint pourtant, semble-t-il, l'ancêtre de la branche toujours représentée de cette illustre lignée (94).

Gabriel Dionis, frère puîné d'Amor, apparaît en 1279 comme seigneur de Navarrès, au royaume de Valence (95). En 1280, il fait soumettre à l'arbitrage la délimitation de ses terres avec celles de Pere de Bosc (96). Six ans plus tard, il se trouva en compagnie de son aîné à l'expédition contre Ibiza et Alicante, et aussi dans la Guerre de l'Union, en 1287 (97). L'Union assigna à sa garde le château de Biar (98) que le roi Jacques II reprendra par la suite pour le confier, dès 1291, à son propre oncle, Pedro Fernández de Híjar (99). Gabriel a aussi accompagné son frère dans son ambassade en Hongrie, en 1291 (100). A partir de cette date, il n'y a plus de trace de lui, et en 1309 il est déjà mentionné défunt (101). Il y a présomption que son décès survint avant le 29 août 1301 (102).

De son union légitime, Gabriel Dionis n'avait laissé que des filles qui obtinrent en 1309 leur portion légale lorsque leur cousin Jaime avait vendu la possession héréditaire de Canals (103). Ce fut le trésorier royal Sanche Garcès de Puyo lui-même, qui représentait alors les intérêts des orphelines de Gabriel (104), dont les noms et les alliances éventuelles restent encore à découvrir par de nouvelles recherches.

Gabriel eut aussi un fils naturel, né d'une liaison avec Urraca Ximénez de Martes. Il s'appelait Pedro Ladomer et, selon une coutume bien médiévale, fut destiné à l'église. Il n'a dû être dépourvu de talents, car on le voit proposé à la chanoinie. Pour lever l'hypothèque de sa naissance irrégulière qui lui aurait interdit l'accès à la prébende, le roi Jacques II le légitima, par acte du 20 septembre 1327, tout en prenant la précaution de l'exclure de la succession dans les bien paternels (105). Il put ainsi accéder au bénéfice proposé et termina ses jours comme chanoine de Sainte-Marie de Gérone. Le nécrologue de cette église signale son décès au 24 janvier d'une année indéterminée (106). Son second prénom est d'extraction de l'Europe orientale, assez rare même en Hongrie, Ladomer étant la variation hongroise du prénom plus répandu dans sa graphie slave: Vladimir. Cette extravagance onomastique pourrait peut-être orienter la recherche en Hongrie vers la détermination des ancêtres maternels, pour lors inconnus, du comte Dionis. L'on trouve, en effet, sur les bords du Danube, un Ladomer archevêque d'Esztergom, première dignité ecclésiastique du pays, appartenant à la génération des parents de son homonyme, le chanoine de Gérone (107). Avaient-ils un ancêtre commun portant ce même prénom atypique? La question reste ouverte et mériterait certainement une vérification.

Passant aux trois filles issues de l'union du comte Dionis et de Margarita de Cabrera, Gracia Dionis semble avoir été l'aînée de leurs enfants. Elle s'était mariée avec le noble et puissant seigneur Ximeno de Urrea dont elle eut Juan Ximénez le Jeune et Pedro Cornel (108), ainsi que —peut-être— Violante et Ximena disparues sans postérité. Violante s'était pourtant mariée, sans avoir eu d'enfants de Gonzalo González de Villegas, tandis que Ximena décéda emprisonnée à Epila, ayant été l'une des égéries de la Guerre de l'Union (109). Leur mère Gracia vit réglée sa dot en 1276 (110), et en 1287 le roi Jacques II lui confirma la donation que lui avait fait le roi son père, à Alfamen (111).

A cette date là, son mari était déjà défunt. Leur fils aîné, Juan Ximénez de Urrea, devint l'héritier de son oncle homonyme et obtint à ce titre les seigneuries de Biota et del Bayo, en Aragon (112). C'est de lui que descend la grande lignée des Urrea qui perpétue donc, à son tour, le sang du comte Dionis (114).

Elisabeth, la seconde fille du couple, doit son prénom sans doute à Sainte Elisabeth de Hongrie, canonisée en 1236, fille d'André II et de Gertrude de Méranie, demi-sœur donc de la reine Violante. Elle était par les Andechs, une cousine issue de germains du comte Dionis qui dût donner ce prénom avec une certaine fierté à sa seconde fille. Elisabeth Dionis se maria avec un seigneur catalan d'importance, Bernard de Cruilles, seigneur de Peratallada dont elle fut la première femme (115). A l'occasion des noces, le roi Pierre III assigna à Guilabert de Cruilles, père du marié, une dot de 30.000 sous barcelonais, promise à Elisabeth par feu le roi son père (116). Elle mourut sans postérité, le 28 décembre 1293 (117), et son mari lui érigea un sarcophage d'apparat qui subsiste toujours au monastère Saint-Michel de Cruilles (118). C'est par l'inscription funéraire taillée sur cette tombe que l'identification du comte Dionis est devenue possible, le distinguant de son père homonyme —l'infortuné comte-palatin— et définissant avec exactitude le comté hongrois dont le fils avait exercé l'administration viagère. Il est juste, par conséquent, que cette épitaphe soit ici reproduit en toutes lettres (119):

HIC IACET NOBILIS DNA ELISABET UXOR
QDA NOBILIS BRN DE CRUDILIIS filia COMITIS DIO
NISII DE CEPE3 QDA D'UNGARI Q' OBIIT V° K JANUA
RII ANNO DNI M° CC° XC° IIII° CUIUS AIA REQUIESCAT IN
PACE AMEN: QI LEGIS HOC SCRIPTUM ORA
PRO ME DNM ET DIC PATER NOSTER Q'ES

Le tombeau est orné de deux écus héraldiques. Celui de droite porte les armoiries bien connues des Cruilles (120), et celui de gauche, reste vide. Au début du 13^e siècle, la coutume de porter armoiries n'a été que très sporadique en Hongrie, et réservée, pour ainsi dire, à la dynastie dont les deux emblèmes —la double croix symbolisant le pouvoir royal et le fascé aux lions passants, appartenant à la race d'Árpád— n'apparaissent pour la première fois que vers 1190 et en 1202, respectivement (121). Tout comte-palatin qu'il fût, Dionis fils d'Apod n'a pas possédé encore d'armoiries, et son fils Dionis, passé en Catalogne, n'en avait pas d'avantage, comme le prouve le cartouche resté vide sur la pierre tombale de sa fille, à Saint-Michel de Cruilles (122).

La troisième fille du *comte d'Hongria* et de Margarita de Cabrera a été Jordana Dionis qui épousa en 1279 Bernard de Penyafort, neveu de Saint Ramon (123). Bernard assumait alors le gouvernement des vallées et châteaux de Galinera et d'Alcalà, avec une revenue de 3.000 sous (124). Le roi Pierre III assigna à la mariée une dot sur laquelle il avançait aussitôt mille sous barcelonais en espèce (125), le reste étant hypothéqué d'emblée sur les revenus

de la Couronne dans la bonne ville de Daroca (126). Pendant la guerre contre la Castille, Bernard de Penyafort fut victime des pillages perpétrés par les gens de Medinaceli. Il s'en plaignit au roi qui le fit dédommager (127). La lignée de Bernard s'éteignit dans sa petite-fille, Gueraua, épouse d'Arnaud de Montoliú à qui elle apporta l'héritage des Penyafort. Mais il reste incertain si Bernard le Jeune, son père, était né de Jordana Dionis ou de la seconde épouse de Bernard (128).

C'est là que se termine l'inventaire de cette famille transplantée au 13^e siècle de la Hongrie en Catalogne où elle s'est perpétuée. Elle a été citée en exemple, car les caprices du hasard veulent que l'on connaisse davantage son histoire que celle des autres qui ont été prises dans le même engrenage du destin. La première génération du petit monde que nous examinons, est restée sans doute très repliée sur elle-même, se réclamant des souvenirs communs de voyage du cortège nuptial et du service de leur princesse devenue reine. Intimement liés, les «gens de la reine» ont dû être hantés par les mêmes ambitions et ils se passionnaient pour les mêmes entreprises. Lorsque l'on constate que le comte Dionis ait donné des preuves de son talent de guerrier sous Valence, il n'est nullement interdit de supposer qu'il le fit à la tête d'un petit ost hongrois recruté parmi les suivants de la reine Violante. Cette proposition justifierait le nombre surprenant des Hongrois ayant droit aux bénéfices féodaux répartis dans le royaume nouvellement conquis.

Certains de ces bénéficiaires sont désignés en toutes lettres comme ayant appartenu à l'entourage de la reine: *Adam portarius regine* (129), *Benedictus Egidii regine* (130), *J. de Ungria domine regine...* (131). A propos d'autres, le pays d'origine est rappelé en diverses formes: *Andrea ungarus* (132), *Martinus ungarus* (133), *R. Dúngria* (134), *Egidius de Hungaria...* (135). En quelques rares cas, il est possible d'en savoir davantage: *Simon de Stregonia* (136) devait venir, par exemple, de la bonne ville d'Esztergom (*Strigonium*), résidence royale du roi André II sur le Danube, tandis que *Jacobus de Pilis* (137) était sans doute originaire du domaine de la chasse royale sis autour du monastère de Sainte-Croix, nécropole de la reine Gertrude, assassinée pendant une partie de chasse, en pleine forêt de Pilis. —Et passons! (138). Ce qui mérite d'être retenu, c'est que les Hongrois suivent, de loin les premiers, aux catalans et aux Aragonais lancés à la prise de Valence. On y trouve, bien sûr, des Castillans et des Navarrais, des Toulousains, des Montpelliérains et d'autres Occitans, quelques Bourguignons, Gênois et Siciliens, et même un Anglais, mais ceux de la Hongrie marchent en tête parmi les étrangers solidaires avec la Conquête.

Le roi Jacques récompensait donc à leur juste valeur les prouesses et la loyauté de ces guerriers venus de loin, les plus importants des fiefs distribués revenant de droit à leur chef, le comte Dionis, parent de la reine (139). Certes, le ci-devant comte de Szepes et la poignée des *aulae reginae milites* qu'il commendait, n'ont pas été les seuls Hongrois à avoir accompagné la reine Violante et à rester auprès d'elle à Barcelone. On connaît aussi quelques-uns des «membres civils» de sa suite: Gautier, un vieux chevalier bourguignon

qui venait encore avec Yolande de Courtenay en Hongrie (140), Eve, la nourrice hongroise de la princesse (141), et bien d'autres encore... D'après son nom, l'épouse d'Adam, garde-porte de la reine, dite *Toha* ou *Thiha* dans les documents (142), était sans doute hongroise. Cela pourrait aussi valoir en ce qui concerne la fille du pannetier R... (Robert, peut-être?) qui s'appelle Joleth, vieille forme hongroise pour Yolande (143). D'autre part, le noble damoiseau Egyed épousa Mila, apparemment une Aragonaise, et est devenu lui-même *Gil de Hungria* par la suite (144). L'acculturation commence... Ces guerriers, dames et damoiseaux étaient certainement entourés du petit monde d'usage, composé de pages, d'aumôniers, d'intendants, de palafreniers, de jongleurs et d'artisans. On trouve, en effet, dans la documentation catalane, à la fin du 13^e siècle, la mention de plusieurs personnages, sans liens apparents entre eux et avec la Cour, dont l'origine hongroise ne pourrait faire doute. On parle d'un Bernat d'Hungria qui possédait, en 1286, des terres à Callora; un Nicolás d'Hungria a été chanoine de l'église de Valence en 1272; il est aussi question d'une Saurina d'Hungria, en 1277. Ces personnages dispersés semblent déjà appartenir à la seconde génération issue de ceux que l'on présume d'être arrivés en Catalogne en 1235 (145). Si le destin de leurs progéniteurs arrivés de Hongrie reste obscure à tout jamais, cela n'amoin-drit nullement l'apport anonyme et insaisissable de leur existence à la dynamique sociale de la nouvelle patrie. Car il est certain qu'une influence hongroise peut être démontrée dans le Principat au beau milieu du 13^e siècle. L'impact des idées maîtresses de la Bulle d'Or promulguée par André II de Hongrie en 1222 —pivot de la Constitution hongroise— a déjà été rappelé à propos du Privi-lège de l'Union de l'an 1287 (146). Sur un plan plus humble et plus frivole à la fois, la mode barcelonaise s'est mise à s'inspirer des coutumes vesti-mentaires de l'entourage de la nouvelle reine, s'enrichissant ainsi d'éléments «à la hongroise». Jusqu'à vers 1300, les tissus tramés à fils d'or et d'argent, émaillés de perles, sont toujours désignés comme «oeuvre hongroise» (147); et on ne cesse de parler de la «pointe hongroise» en couture d'élégance.

Ainsi se confirme la thèse avancée en tête de cette étude: le mariage princier médiéval entraîne une foule de gens à travers l'Europe. Mis en marche par des tractations diplomatiques et politiques, leur migration signifie aussi la transplantation des apports sociaux et culturels: des nouvelles lignées s'amalgament à une société à circuit fermé, lui apportant de sang nouveau et de nouvelles relations; des formules juridiques, des modes et des procédés artisanaux se transplantent ainsi d'un pays à l'autre, enrichis-sant le contexte humain de la nouvelle patrie, mais contribuant aussi à la création de cet esprit universel qui, autrefois plus que jamais, a su cimenter l'unité européenne (148).

Paris, juin 1974 - février 1976

NOTES

(1) Le moine Raoul Glaber fait écho à cette indignation: *...cum rex Rotbertus accepisset sibi reginam Constantiam a partibus Aquitanie in conjugium, coeperunt confleure gratia ejusdem reginae in Franciam atque Burgundiam ab Arvernia et Aquitania homines omni levitate vanissimi, moribus et veste distorti, armis et equorum faleris incompositi, a medio capitis comis nudati, histrionum more barbis rasi, caligis et ocreis turpissimi, fidei et pacis foedere omni vacui...*, cf. Raoul GLABER: *Les cinq livres de ses Histoires* (900-1044), Lib. III, cap. 40, ed. M. PROU, «Collection de textes pour servir l'étude et l'enseignement de l'histoire», Paris, 1886, p. 89.

(2) Cette appréciation apparaît sur la Chronique illuminée dite de Vienne: *Postquam Petrus factus est rex omnem regie serenitatis benignitatem abiecit et ... bona terre superbo oculo et insatiabili corde cum Teutonicis beluina feritate rugientibus et cum Latinis yrundinum garrulitate murmurentibus devorabat...*, cf. *Cronici Hungarici Compositio Saeculi XIV*, cap. 71, ed. A. DOMANOVSKY, «Scriptores Rerum Hungaricarum tempore ducum regumque stirpis Arpadianae gestarum», ed. E. SZENTPÉTERY, t. I., Budapest, 1937, p. 323.

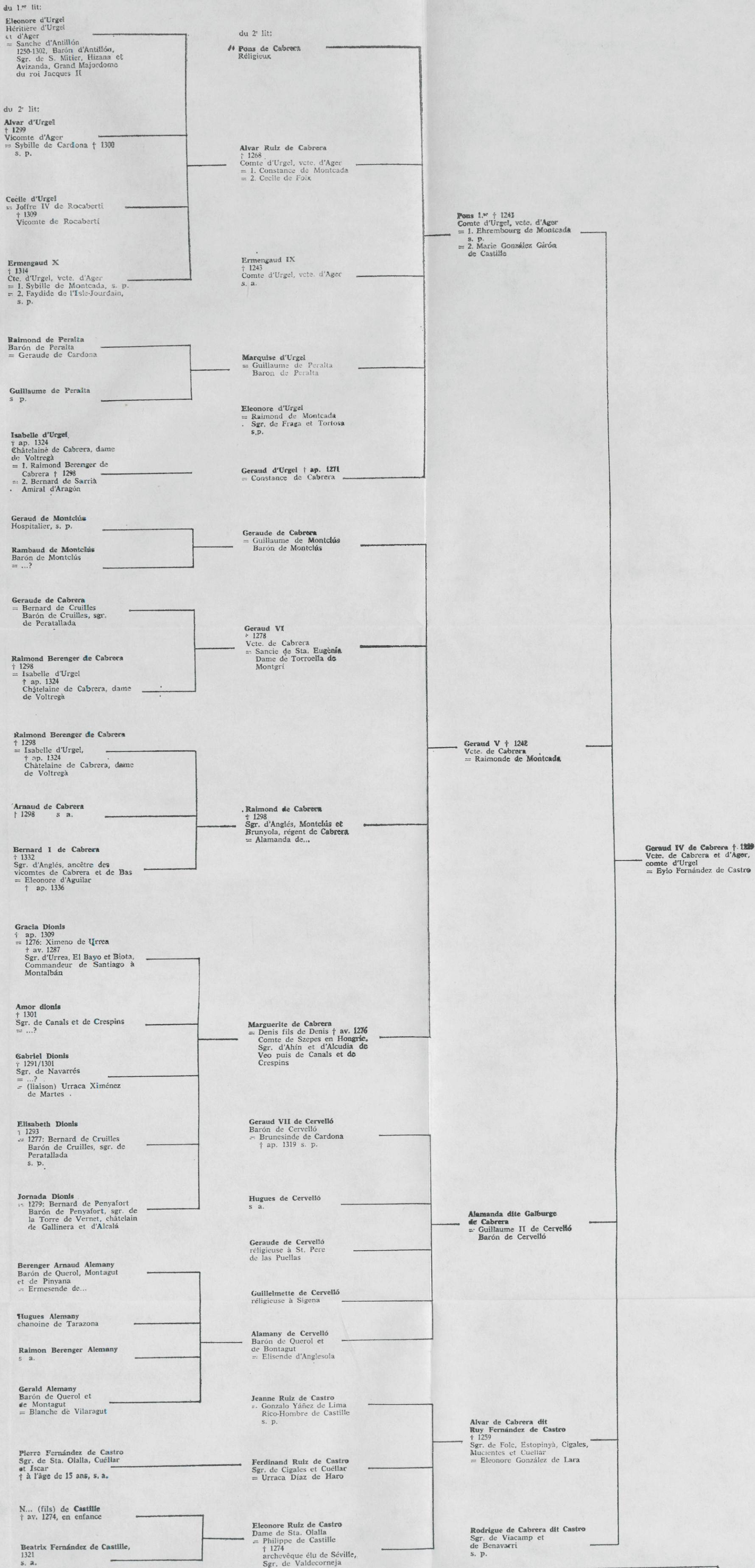
(3) Le mécanisme de ce processus se dégage du texte déjà cité, lorsque Raoul Glaber, pieux moine, fait état de la compénétration des moeurs méridionales: *...Quorum itaque nefanda exemplaria heu! pro dolor! tota gens Francorum, nuper omnium honestissima, ac Burgundionum sitibunda rapuit, donec omnis foret nequitie et turpitudinis illorum conformis...*, cf. GLABER: *Les cinq livres*, op. cit., p. 89.

(4) Szabolcs de VAJAY: Mathilde, reine de France inconnue. Contribution à l'histoire politique et sociale du royaume de France au XI^e siècle, «Journal des Savants», t. 308 (oct./dec. 1971), Paris, 1972, pp. 241-260.

(5) Citons comme dernier écho à cette fausse optique une synthèse moderne: «Enfin, ce roi /Henri I^{er}/ qui paraît clairvoyant en dépit de son peu de puissance, amorce les relations franco-russes. Ce beau cavalier, ce prince charmant, tel un héros de conte de fées épouse une princesse de rêve: c'est Anne de Kiev»..., cf. Joseph CALMETTE: *Trilogie de l'histoire de France*, t. I.: *Le Moyen Age*, Paris, 1948, p. 177. — Il est difficile de méconnaître davantage les mobiles structurés d'un comportement social.

(6) Si le règne de Jacques le Conquérant est fort bien connu depuis les recherches du comte de Tourtoulon et de F. Darwin Swift, le profil humain du monarque et l'analyse de son comportement n'ont été qu'effleurés. Seule son enfance agitée fut étudiée par Sampere i Miquel. Le personnage attend donc toujours son biographe (voir: *illustration N.° 1*). Signalons toutefois les qualités d'une première analyse en profondeur entreprise par Ferran Soldevila. Cf. Charles de TOURTOULON: *Jacme I^{er} le Conquérant, roi d'Aragon, comte de Barcelone, seigneur de Montpellier, d'après les chroniques et les documents inédits*, I-II, Montpellier, 1863-1867; Francis Darwin SWIFT: *The Life and Times of James the First the Conqueror, King of Aragon, etc.*, Oxford, 1894; Salvador SAMPERE I MIQUEL: *Minoria de Jaime I. Vindicación del Procurador Conde Sancho — años 1214-1219*, «I Congrés d'Història de la Corona d'Aragó», Barcelona, 1913, t. II, p. 580-694; FERRAN SOLDEVILA: *Els grans reis del segle XIII: Jaume I, Pere el Gran*, «Biografies Catalanes; Sèrie Històrica», N.° V, Barcelona, 2.^e ed., 1965.

(7) L'apogée territoriales de «l'empire occitan» de Jacques le Conquérant se situe aux deux décennies allant de la conquête de Valence au traité de Corbeil, soit du 28 septembre 1238 au 11 mai 1258. La première date consacre l'hégémonie aragonaise sur les côtes ibériques de la Méditerranée, et la seconde marque le déclin de son emprise dans le Midi de la France. — A Corbeil, Saint Louis ne renonça qu'à une suzeraineté



PARENTELE CATALANE DES DIONIS
Alemany, Antillón, Ampurias, Ca-
brera, Cervelló, Castro, Cruilles,
Montclús, Penyafort, Peralta, Ro-
caberti, Urgel, Urrea

théorique que les successeurs de Charlemagne entendaient conserver sur les comtés de Barcelone, Urgel, Besalú, Roussillon, Conflens, Cerdagne, Ampurias, Gérone et Ausone. Par contre, Jacques le Conquérant abandonna des droits peut-être moins bien définis, mais couvrant une domination à peu de chose près effective sur Carcassonne, Agde, Foix, Béziers, Nîmes, Albi, le Razès, le Lauragais, le Termenois, Minerve, Soult, Narbonne, parties du Toulousain, Gévaudan, Quercy, Rourgue, Millau, Fenollède, Quéribus, Pierrepertuis, Puyslaurens et Castel-Fiset. C'est en 1258 donc que la France donne son véritable coup de grâce au séparatisme occitan. — Le sort de la succession provençale a déjà été réglé en 1245, lorsque l'héritage des cadets d'Aragon ne retourna pas à la lignée principale, mais passa au gendre du dernier Raimond Bérenger provençal, à Charles d'Anjou, frère cadet de Saint Louis.

(8) Chacun des lambeaux de l'ancienne Byzance réclamait l'exclusivité de la «succession légitime»; ils étaient gouvernés par les épigones de l'une ou l'autre des ci-devant grandes dynasties de l'Empire d'Orient. A Trébizonde régnaient des Comnènes, en Epire des Anges et à Nicée des Lascaris. Il fallait que tout ce monde gonflé de prétentions et réduit à une impuissance décadente, fût balayé par l'énergique quatrième qui allait arracher Constantinople aux Latins. L'artisan de cette dernière restauration byzantine fut Michel VIII Paléologue, acclamé en 1259, à Nicée. En 1261 il fit sa rentrée dans la capitale impériale, perdue en 1205, et lui assura deux siècles de survie.

(9) L'*Archiregnum Hungaricum* —défini aussi comme *Regina Regnorum*— représentait du temps de sa floraison, soit du 13^e au 15^e siècle, une réalité à la fois militaire, économique et sociale, avant de se dégrader en une vaine prétention que ne rappelait désormais que le grand titre des rois de Hongrie. Une première analyse de cette structure supranationale est due à Miguel de FERDINANDY (& alii): *Magyar történelem* (Histoire hongroise), Cleveland, 1957, p. 79-84. Le mécanisme élastique assurant l'unité harmonieuse de cette proto-fédération a été exposé par Szabolcs de VÁJAY: *Das «Archiregnum Hungaricum» und seine Wappensymbolik in der Indeenwelt des Mittelalters*, «Überlieferung und Auftrag», Festschrift für Michael de Ferdinandy, Wiesbaden, 1973, pp. 647-667.

(10) Il s'agit des *banats*, formant un chapelet de marches défensives sous l'autorité militaire et civile d'un *banus*, fonctionnaire royal aux pouvoirs délégués comparables à ceux d'un margrave carolingien. Les *banats* au sud de la Save et sur le Bas-Danube obéissaient aux places fortes d'Ozora, de Só, de Macsó, de Nándorfejérvár (Belgrade), de Barancs, de Kucsó et de Szörény. Cet ancien réseau fait aujourd'hui partie de la Yougoslavie et de la Roumanie.

(11) Le libellé de la titulature d'André II était: *Dei gratia Hungariae, Dalmatiae, Croatiae, Ramae, Serviae, Galiciae, Lodomeriaeque rex*. S'y ajouteront par la suite les titres de *rex Cumaniae* en 1254 et de *rex Bulgariae*, à partir de 1258. L'ensemble reste alors figé jusqu'en 1918, tout en étant vidé de toute réalité politique, à partir du milieu du 16^e siècle.

(12) La suzeraineté hongroise sur la Bosnie s'exprimait par le titre de *rex Ramae* qui apparaît dès 1136: *Bosnense Regnum Ramam vocamus. Nec Principes nostri sē Bosniae, verum Ramae Reges constanter scribebant*, cf. Comes Antonius Moyses CZIRÁKY: *Conspectus Juris Publici Regni Hungariae ad annum 1848*, t. I., Vienne, 1854, para. 14, p. 34.

(13) Le titre de *rex Serviae* correspondait à la domination sur la Rascie, partie Nord du pays, autour de Nis, tandis que la «vieille Serbie» se cantonnait dans le Sud, autour des villes d'Ochride et de Prilep. Ce titre de suzeraineté apparaît dès 1202, tandis que la domination elle-même remonte au milieu du 12^e siècle: *Servia itaque... ac saepius Rascia quoque compellata, sub Geisa II juris hungarici esse coepit*, cf. CZIRÁKY: *Conspectus*, op. cit. I, para 18, p. 36.

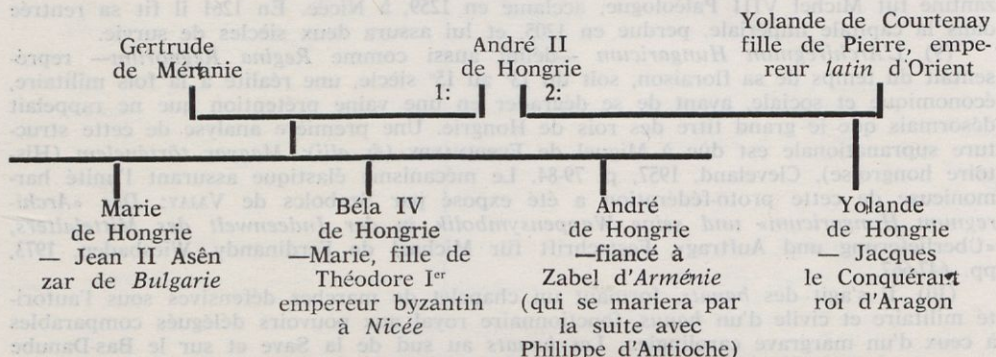
(14) La dénomination *Cumania* correspondait aux territoires de la Moldavie et de la Valachie qui s'organisèrent en principautés nationales à partir du 14^e siècle. Auparavant, les terres circonscrites entre le Bas-Danube, les Carpathes et la steppe sarmate, hantées par d'incessantes invasions des nomades, obéissaient aux khans de la Horde d'Or. Par la suite, elles subirent une lente pénétration hongroise qui allait justifier la suzeraineté subséquente. Si le titre de *rex Cumaniae* n'apparaît qu'en

1254, la domination de fait l'a précédé d'un demi-siècle environ: *Prima Hungariae dominationis initia in Valachiam ultra Alutanam atque Moldaviam, qui veterem illam Cumaniam constituebant, ad Andreae II tempora... referenda sunt*, cf. CZIRÁKY: *Conspectus*, op. cit., t. I. para 20, p. 39.

(15) Les deux territoires transcarpathiques de l'Archiregnum correspondaient aux titres de *rex Galiciae* et *rex Lodomeriae*. Il s'agit d'un double boulevard dressé contre les invasions nomades menaçant du côté des steppes. Conquises par Béla III, la Galice et la Lodomérie ont été constituées en apanage au fils cadet du roi, le futur André II, dès 1188: *Notabiles Poloniae et Volchiniae tractus... nomine Regnorum Galiciae et Lodomeriae... Bela III^{us} Andrea filio validis cum... armis occupat, illiusque titulum confestim gerere cepit.*, cf. CZIRÁKY: *Conspectus*, op. cit., t. I. para. 23, p. 43.

(16) La «Maronie» —souvent confondue avec Meran, au Tirol (dont pourrait s'inspirer son nom, l'un et l'autre ayant appartenu aux puissants Andechs)— se situait entre les embouchures des fleuves Cetina et Narenta, comprenant deux grandes îles de l'archipel dalmate —Braza et Pharos (aujourd'hui: Brac et Hvar)— ainsi qu'une frange côtière où se trouvait sa place-forte principale, Almissa (aujourd'hui Omis).

(17) Cet enchevêtrement généalogique s'explique mieux par le tableau qui suit:



(18) En octobre/décembre 1217. Cf. Gróf WILCZEK Ede: *II. Endre király keresztes hadjárata* (La croisade du roi André II), «Századok» («Siècles» revue de la Société hongroise d'Histoire), t. XXVIII, Budapest, 1894, pp. 697-702, et VASHEGYI Emilia: *II. Endre keresztes hadjárata* (La croisade d'André II), Budapest, 1916.

(19) Après la mort de Boémond II, en 1130, la principauté d'Antioche tombait en quenouille. Son héritière, Constance d'Hauteville, épousa d'abord Raimond de Poitiers, puis Renaud de Châtillon-sur-Loing. Parmi ses six enfants, elle eut du premier lit le prince Boémond III (1163-1201), et du second lit Agnès de Châtillon, épouse de Béla III de Hongrie. André II était ainsi le cousin germain de Boémond IV, prince régnant à Antioche (1201-1233) dont le fils Philippe épousera Zabel d'Arménie, fiancée d'abord au prince André, fils cadet du roi de Hongrie (voir le tableau de la note 17). Cf. Count W. H. RÜDT-COLLEBERG: *The Rupenides, Hethumides and Lusignans. The Structure of the Armeno-Cilician Dynasties*, Lisboa, 1963, *Relationship-Table A* (R 1), après p. 32. et *The House of the Princes of Antiochia*, Table VI (A), après p. 80.

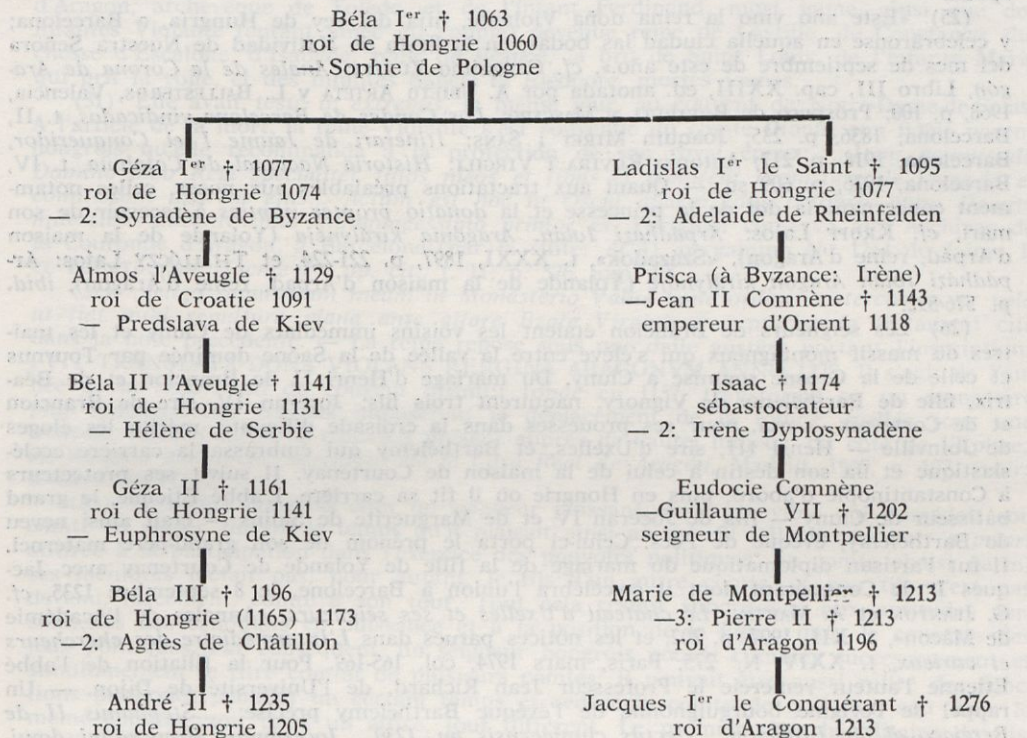
(20) Voir sur ces événements le résumé de Jean LONGNON: *L'empire latin de Constantinople et la principauté de Morée*, Paris, 1949, p. 153-157.

(21) «C'était un tout jeune homme, porté aux plaisirs, indolent et borné: *quasi rudis et idiota*, dit Aubry de Trois-Fontaines», — nous rappelle LONGNON: *L'empire latin*, op. cit., p. 159.

(22) *Rex Aragonum uxorem suam Alienor, ... causa tertii gradus consanguinitatis dimisit et filiam regis Hungarie Hyolenz nomine duxit...*, cf. ALBERICI monachi *Trium Fontium Chronicon*, «Monumenta Germaniae Historica. Scriptores», t. XXIII, ad. a. 1235, p. 938.

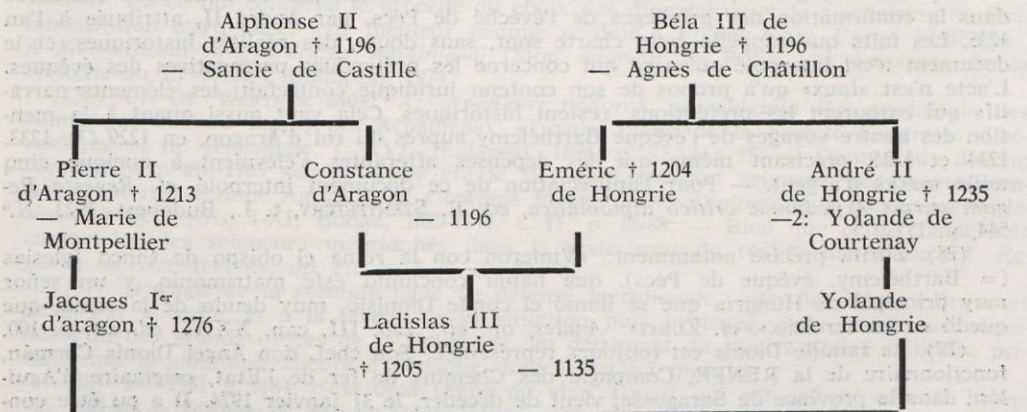
II ASSEMBLEA D'ESTUDIS SOBRE EL COMTAT DE BESALÚ

(23) Cette corrélation se présente ainsi:



Il s'agit donc d'un cousinage assez lointain, au 7^e degré civil et au 13^e degré canonique.

(24) Cette *affinitas* s'établit ainsi:



La tante du roi Jacques s'était donc mariée avec l'oncle de Yolande.

Le roi Ladislas III L'Enfant (1204-1205) était ainsi cousin-germain à la fois des deux époux.

(25) «Este año vino la reina doña Violante, hija del rey de Hungría, a Barcelona; y celebráronse en aquella ciudad las bodas, en la fiesta de Natividad de Nuestra Señora del mes de septiembre de este año.», cf. Gerónimo ZURITA: *Anales de la Corona de Aragón*, Libro III, cap. XXIII, ed. anotada por A. UBIETO ARTETA y L. BALLESTEROS, Valencia, 1968, p. 100; Próspero de BOFARULL y MASCARÓ: *Los Condes de Barcelona vindicados*, t. II, Barcelona, 1836, p. 235; Joaquín MIRET i SANS: *Itinerari de Jaume I el Conqueridor*, Barcelona, 1918, p. 217; Antonio ROVIRA i VIRGILI: *Historia Nacional de Cataluña*, t. IV, Barcelona, 1926, p. 609 sq. — Quant aux tractations préalables aux noces, celles notamment concernant la dot de la princesse et la *donatio propter nuptias* à recevoir de son mari, cf. KROPF Lajos: *Árpádhazi Jolán. Aragón királynéja* (Yolande de la maison d'Árpád, reine d'Aragon), «Századok», t. XXXI, 1897, p. 221-224, et THALLÓCZY Lajos: *Árpádhazi Jolán Aragon királynője* (Yolande de la maison d'Árpád, reine d'Aragon), *ibid.* p. 576-592.

(26) Les seigneurs de Brancion étaient les voisins immédiats de Cluny et les maîtres du massif montagneux qui s'élève entre la vallée de la Saône dominée par Tournus et celle de la Grosne soumise à Cluny. Du mariage d'Henri II de Brancion et de Béatrix, fille de Barthélemy de Vignory, naquirent trois fils: Joceran IV, sire de Brancion et de Cortevaix — qui, pour ses prouesses dans la croisade d'Égypte, mérita les éloges de Joinville — Henri III, sire d'Uxelles, et Barthélemy qui embrassa la carrière ecclésiastique et lia son destin à celui de la maison de Courtenay. Il suivit ses protecteurs à Constantinople d'abord, puis en Hongrie où il fit sa carrière. L'abbé Etienne, le grand bâtisseur de Cluny — fils de Joceran IV et de Marguerite de Salins — était ainsi neveu de Barthélemy, évêque de Pécs. Celui-ci porta le prénom de son grand-père maternel. Il fut l'artisan diplomatique du mariage de la fille de Yolande de Courtenay avec Jacques I^{er} le Conquérant dont il co-célébra l'union à Barcelone, le 8 septembre 1235, cf. G. JEANTON et A. MARTIN: *Le château d'Uxelles et ses seigneurs*, «Annales de l'Académie de Mâcon», t. XII, 1907, p. 202, et les notices parues dans *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, t. XXIV, N.° 275, Paris, mars 1974, col. 165-169. Pour la filiation de l'abbé Etienne l'auteur remercie le Professeur Jean Richard, de l'Université de Dijon. — Un rappel de l'origine bourguignonne de l'évêque Barthélemy précise: «Stephanus II de Berziaco al. de Brancion... electus cluniacensis an. 1230... Jocerannus Braceduni dominus vocat hunc abbatem carissimum consanguineum suum... quam dictus Jocerannus a suo fratre Bartholomeo Quinque-Eclesiarum episcopo roborandam pollicetur.», cf. *Gallia Christiana in provincias ecclesiasticas distributa*, t. IV, Paris, 1728, col. 1146, N.° XXII.

(27) Les voyages diplomatiques et les services rendus par l'évêque sont énumérés dans la confirmation des privilèges de l'évêché de Pécs, par André II, attribuée à l'an 1235. Les faits que rappelle cette charte sont, sans doute, des réalités historiques, et le document n'est interpolé qu'en ce qui concerne les prétendues prérogatives des évêques. L'acte n'est «faux» qu'à propos de son contenu juridique contrefait; les éléments narratifs qui entourent les prétentions, restent historiques. Cela vaut aussi quant à la mention des quatre voyages de l'évêque Barthélemy auprès du roi d'Aragon, en 1229 (?), 1233, 1234 et 1235, précisant même que les dépenses afférentes s'élevaient à quelque cinq mille marks d'argent. — Pour l'appréciation de ce document interpolé, cf. *Regesta Regum stirpis Árpadianae critico diplomatica*, ed. E. SZENTPÉTERY, t. I., Budapest, 1923, N.° 544, p. 171.

(28) Zurita précise notamment: «Vinieron con la reina el obispo de Cinco Iglesias (= Barthélemy, évêque de Pécs), que había concluido este matrimonio, y un señor muy principal de Hungría que se llamó el conde Dionisio, muy deudo de la reina, que quedó en su servicio.», cf. ZURITA: *Anales, op. cit.*, Lib. III, cap. XXIII, ed. cit. p. 100.

(29) La famille Dionis est toujours représentée. Son chef, don Angel Dionis Cormán, fonctionnaire de la RENFE, Compagnie des Chemins de fer de l'Etat, originaire d'Aguilón, dans la province de Saragosse, vient de décéder, le 31 janvier 1974. Il a pu être consulté, au cours de la préparation de ce travail, grâce à la très précieuse médiation du R. Fr. Anselm Pujiula, de l'abbaye de Sta. María de Poblet.

II ASSEMBLEA D'ESTUDIS SOBRE EL COMTAT DE BESALÚ

(30) Il s'agit du roi Pierre III le Grand, de Jacques II, roi de Majorque, de Sanche d'Aragon, archevêque de Tolède, et de l'infant Ferdinand, mort jeune, ainsi que des infantes Violante (enfant aînée du couple) devenue reine de Castille, de Constance, duchesse d'Escalonne, d'Isabelle, reine de France, la bru de Saint Louis, de l'infante Marie qui prit la voile, et des infantes Sancier et Eléonore, mortes jeunes.

(31) Elle avait testé *in extremis*, le même jour, au couvent de Notre-Dame-de-Salas. A l'article de la mort, la reine Violante s'est souvenue du comte Dionis, son fidèle parent hongrois qu'elle recommanda à la protection de son royal époux: *...Item commendo Domino meo Regi specialiter filios meos et filias et comitem Dionisium de Ungaria et comitissam uxorem ejus... Actum est hoc in Oscia quarto Idus octobris anno Domini millesimo ducentesimo quinquagesimo primo.*, cf. l'original conservé aux Archives de la Couronne d'Aragon, à Barcelone (par la suite: ACA), pergamin N.º 1264 de Jaime I, et TOURTOULON: *Jacme I^{er}*, op. cit., t. II, p. 576, app. IX.

(32) *...eligo sepulturam meam in Monasterio Vallis bone ordinis cisterciensis et volo ut fiat mihi sepultura plana ante altare Beate Virginis.*, — précise le testament cité dans la note précédente. — La reine repose sous une dalle austère portant l'inscription: *FVIT TRANSLATA DONA VIOLANS RERGINA ARAGONVM ANNO 1275*. Il s'agit de l'année de la rénovation du couvent primitif fondé en 1157, transformé en un monastère plus spacieux. Ces travaux imposèrent le déplacement de la tombe, scellée sous une nouvelle dalle. Celle-ci se trouve à présent auprès de l'autel majeur, du côté de l'Épître., cf. Ricardo del Arco: *Sepulcros de la Casa Real de Aragón*, Madrid, 1945, p. 197. (voir: illustration N.º 2).

(33) Le comte hongrois était un seigneur puissant, mais amovible qui possédait son comté en viager, durant le temps qu'il plaisait ainsi au roi. Si telle lignée était *a priori* attirée à la participation dans l'exercice des pouvoirs politiques, un comte choisi parmi ses membres n'était pas, pour autant, le fils d'un autre comte, et son fils n'est pas devenu, forcément, comte à son tour. Tout cela restait subordonné aux aptitudes personnelles des candidats en puissance et à la position de la lignée dans le contexte des jeux politiques. Par conséquent, un seigneur hongrois pouvait cumuler successivement et simultanément le titre comtal de plusieurs comtés; il pouvait être aussi retiré des fonctions publiques pendant un certain temps et redevenir comte de nouveau, soit dans le même comitat, soit dans un autre, tout différent. Le premier titre héréditaire de distinction, intitulé *comes perpetuus*, n'apparut en Hongrie qu'en 1453, lorsque le roi Ladislas V confirma aux Hunyadi à titre héréditaire le comté de Besztercze en Transylvanie.

(34) Cf. Szaboics de VAJAY: *Abriss einer Soziographie des Adelsstandes in Ungarn*, «Archiv für Sippenforschung», t. 33, Limburg a. d. Lahn, 1967, N.º 4, p. 45.

(35) En ce qui concerne le procédé du choix des dignitaires et le mécanisme de l'administration territoriale, leur meilleur résumé se doit à FÜGEDI Erik: *Uram, királyom... A XV. századi Magyarország hatalmasai* (Mon seigneur, le Roi... Les puissants de la Hongrie au 15^e siècle), Budapest, 1974.

(36) Cf. Dr. WERTNER MÓR: *Az árpádkori nádorok genealógiája* (La généalogie des comtes-palatins du temps des Arpadiens), «Turul», revue de la Société hongroise d'héraldique et de généalogie, t. XVI, Budapest, 1898, p. 75, N.º 15. — Ompudinus devenu comte-palatin en 1165 semble avoir été le fils d'un puissant seigneur homonyme mentionné en 1137 comme Anprud., cf. Georgius FEJÉR: *Codex Diplomaticus Hungariae ecclesiasticus ac civilis*, I-XI, Budae, 1829-1844, t. II, p. 86-88. — Bien que cette chartre soit contrefaite, les seigneurs mentionnés dans le texte sont de réalité historique, cf. *Regesta*, ed. SZENTPÉTERY, op. cit., t. I. p. 22, N.º 62.

(37) Il s'agit de la seconde ligne de défense méridionale, entre les fleuves Drave et Save. Par la suite, et à la faveur de sa situation plus protégée, cette charge est devenue l'un des grands offices de la Couronne, au détriment de son caractère militaire primitif qui prédominait encore à l'époque dont il est ici question.

(38) De 1181 à 1184, c'est déjà Denis du clan Tomaj qui est attesté comme *banus* «au sud de la Drave», cf. PAULER Gyula: *A magyar nemzet története az Árpádházi királyok alatt* (L'histoire de la nation hongroise sous les rois Arpadiens), I., Budapest, 1899, p. 504, n. 526.

(39) Cf. Dr. BOROVSKY Samu: *Csanád vármegye története 1715-ig* (L'histoire du comitat de Csanád jusqu'en 1715), Budapest, 1896, p. 326.

(40) Sa présence est signalée à la bataille de Myrioképhalon, le 17 septembre 1176, où il commanda, avec Eustache (Lesták) du clan Rátót, voïvode de Transylvanie, les auxiliaires hongrois dépêchés par Béla III pour aider l'empereur Manuel Comnène contre Qilidj Aslan II, sultan de Qonya (Iconum).

(41) Il signe en cette qualité une charte du roi Eméric en faveur de l'église cathédrale de Veszprém: *Datum... Anno Dominice Incarnacionis MCXCIX... Ampudino comite de Zounic...*, cf. FEJÉR: *Cod. dipl., op. cit.* t. IX/7, Buda, 1842, appendix: *Anecdota a Christophoro Beke eruta ac Historiae cathedralis ecclesiae Wespremiensis inserta*, p. 640, doc. N.° V, *in-finem*, et *Regesta*, ed. SZENTPÉTERY, *op. cit.*, t. I. p. 55, N.° 183.

(42) Berthold III apparaît comme comte d'Andechs et de Plessenburg, dès 1143; en 1154 il l'est aussi de Stein, en 1157 de Wolfratshausen et en 1158 de Neuburg, tous situés en Bavière (à l'exception de Stein qui est sa première possession en Carniole). Berthold fut investi en 1173 du margraviat d'Istrie et de ses dépendances sur les côtes adriatiques. Il décéda le 14 décembre 1188, cf. Dr. Franz TYROLLER: *Genealogie des altbayerischen Adels im Hochmittelalter*, «Genealogische Tafeln zur mitteleuropäischen Geschichte», ed. Dr. W. WEGENER, lief. 4, Göttingen, 1962, Taf. 10, N.° 41, p. 156.

(43) Berthold ayant signé sa lettre comme margrave, la date *post-quem* en est 1173. L'épouse d'Apod était donc née apparemment du premier mariage de Berthold avec Hedwige de Wittelsbach, décédée le 16 juillet 1174. Dans sa lettre, le margrave prie Ruprecht, abbé de Tegernsee en Bavière, de faire remettre un destrier à sa fille mariée au fils du «dux Ampudius»: *...Suo amico charissimo R/uperto/ Sanctae Tegrinsensis Ecclesiae Abbati, Bertholdus/ Dei gratia Istriae Marchio... Vestrae Sanctitatis prudentia rogamus... equum nostrum filiae nostrae, quam filio Ducis Ampudii jam pridem desponsavimus... impertiri non renuntiat.*, cf. *Codex Diplomatico-historico-epistolaris*, Pars II (ab A° MCLXX usque ad MCCCVIII), ed. Bernard PEZ: *Thesaurus anecdotarum novissimus*, t. VI, pars II, Augsburg, 1729, p. 12, N.° VII/1.

(44) André II reçut pour son premier apanage la Galice et la Lodométrie, en 1188. Né en 1176, il tirait à peine sur ses douze ans. Ce gouvernement nominal ne dépassa pas deux années. Rentré à la cour paternelle, il fut bientôt apanagé de la Slavonie dont il n'avait que le titre, le gouvernement effectif exigeant de réelles qualités militaires. Ce n'est qu'à partir de 1198 que l'on retrouve André, grâce aux dispositions du roi Eméric, son frère, investi d'un gouvernement propre, avec les titres de *dux Dalmatiae, Croatiae, Ramae et Chulmiae*. C'est alors qu'il se maria avec Gertrude de Méranie, fille de son voisin, le margrave Berthold IV. Le mariage était déjà sans doute consommé lorsque le pape Innocent III assura le duc André, par lettre du 5 novembre 1203, qu'il veillerait sur les droits de l'héritier devant naître de cette union (à ce moment-là encore de fraîche date): *...volumus etiam, ut, si Dominus interim masculum tibi dare dignetur haeredem, in tuo tibi ducatu succedat.*, cf. FEJÉR: *Cod. dipl. op. cit.*, t. II, p. 415-416. — A la mort d'Eméric, le 30 novembre 1204, André devint le tuteur de Ladislas III l'Enfant qui décéda, dans l'âge de six ans, le 7 mai 1205. Le 29 du même mois, André II fut couronné roi, pour régner sur la Hongrie pendant trois décennies. Cf. WERTNER Mór: *Az Árpádok családi története* (L'histoire familiale des Árpadiens), Nagybecskerek, 1892, p. 412-419.

(45) Cf. Dr. WERTNER Mór: *Ompud nádor és utódjai* (Le comte-palatin Ompud et sa postérité), «Turul», t. XIII, 1895, p. 91-93.

(46) *... cum Laurencium filium Ompud Comitem in Gerha primo statuissimus... postmodum obtentu precum fratrum eiusdem, Dionysii scilicet tunc temporis Palatini, et Michaeli magistri in gratiam nostram recepimus...*, cf. Árpádkori Új Okmánytár (Nouveau recueil de chartes du temps des Árpadiens), ed. G. WENZEL (par la suite: AUO), t. I., Budapest, 1860, p. 256, N.° 151.

(47) Cf. WERTNER: *Az árpádkori nádorok*, *op. cit.*, p. 113, N.° 30. — Une légère rectification apparaît chez HÓMAN Bálint & SZÉKFI Gyula: *Magyar Történet* (Histoire hongroise), t. I., Budapest, 1935, tableau synoptique entre les pp. 512/513.

(48) Wertner ne lui connaît que les honneurs d'Abauj et de Bács (*loc. cit.* dans la note précédente). Sa charge en Szepes — décisive du point de vue de notre étude — est

rapportée par Dr. FEKETE NAGY Antal: *A Szepesség területi és társadalmi kialakulása* (La formation territoriale et sociale de la Scépusie), Budapest, 1934, p. 351. Le grand trésorier Denis souscrivit, en tant que comte de Szepes, la confirmation royale d'une division de terres: *Datum... anno ab Incarnatione Domini MCC decimo sexto... Dionysio Magistro Thauarnicorum et Comite de Scepus... Regni nostri anno duodecimo...*, cf. FEJÉR: *Cod. dipl., op. cit.*, t. III/1, p. 178, *in-finem*, et *Regesta*, ed. SZENTPÉTERY, *op. cit.*, t. I. p. 101, N.º 308.

(49) A l'aide des monnayeurs sarrasins, il pratiqua l'usure au détriment des biens de l'Eglise et, pour des raisons non précisées, couvrit d'injures le doyen de Szepes. Il comit aussi des violences corporelles sur la personne de Jean, doyen de Pozsony (Presbourg). Ces exactions lui valurent l'excommunication. — voir aussi la note suivante.

(50) *Dionysium vero Comitem palatinum... nominatim excommunicavimus, utpote qui non solum ecclesiasticas personas quamplures rebus suis et beneficiis et ecclesiis spoliavit, imo aliquos viros ecclesiasticos fecit percuti et inhoneste tractari, ut de iniuriis et violentiis praeposito et plebanis de Scepus... ad praesens taceamus. Tacere non volumus... quod magistrum Ioannem, praepositum Poseniensem alapis fecit caedi, et tractari inhoneste. ... Praeterea Saracenos et falsos Christianos in sua malitia protegit et tuetur... Actum Budae, A. dominice incarn. MCCXXXII mense Decembris.*, cf. FEJÉR: *Cod. dipl., op. cit.*, t. III/2, pp. 297, 299.

(51) Michel apparut dès 1230 comme *dapifer* du prince Béla: *Bela... primogenitus Regis Hungariae... Anno Incarnationis Dominice M^oCC^oXXX^o... Michahele /Magistro/ Pincernarum...*, cf. AUO, t. VI. p. 485, N.º 304. — En 1234, il souscrivit une charte royale, en sa qualité de comte viager en Fejér: *...Anno Dominice Incarnationis M^oCC^oXXX^oIIII^o... Michael filio Opud /Comite/ Albensi...*, cf. AUO, t. VI, p. 552, N.º 346.

(52) *...contulimus eidem Ecclesie /sc. de Belefons = Bélakút / villam Bata, que fruit Mychaelis filii Opudini pro eo, quod serviens Abbatis est ibidem interfectus, et postmodum de infidelitate eorum Regni Magnatibus est convictus...*, cf. AUO, t. VII, p. 29, N.º 18.

(53) *...Laurencium filium Ompud Comitem in Gerha... in gratiam nostram recepimus et comitatem maris sibi de Podogola contulimus. Qui non obliviscens nequiciarum viginti quatuor villas... personaliter combussit, ac duas ecclesias, putans pecuniam in eas invenire, destruxit.*, cf. AUO, t. I., p. 256, N.º 151.

(54) *...contulimus eidem Ecclesie /sc. de Belefons = Bélakút) villam que vocatur Borica que fuit Dionysii Comitis Palatini qui de Regni delapidacione, et infidelitate evidenter est convictus...*, cf. AUO, t. VII, p. 30, N.º 18.

(55) *...rex / sc. Bela / venit Albam Regiam civitatem et ibi... quosdam de suis baronibus, qui patri adhererant contra eum, compulit exulare, quosdam carcerati custodie... mancipavit, quemdam de maioribus Dionysium palatinum privari fecit lumine oculorum.*, cf. *Epistola magistri Rogeri in Miserabile Carmen super destructione regni Hungarie per Tartaros facta*, etc., ed. L. JUHÁSZ, «*Scriptores rerum hungaricarum*», ed. cit., t. II, cap. 4, p. 554-555.

(56) Ces négociations furent menées à bonne fin par l'évêque Barthélemy en 1233, et scellées d'un traité d'engagement matrimonial daté de Barcelone, le 20 février 1234 (1233, ancien style) dont l'original se trouve aux ACA, pergaminó N.º 513 de Jaime I. — Zurita le rappelle également: «*Concluyóse este casamiento en Barcelona a veinte del mes de febrero del año de la Navidad de 1234*», cf. ZURITA: *Anales*, Lib. III, cap. XIX, ed. cit. p. 91.

(57) La dot de la princesse consistait (1) en 10.000 marks d'argent remis en espèce; (2) en la consignation d'une dette de 200 marks d'or que devait le duc d'Autriche au roi de Hongrie; (3) en parties du marquisat de Namur et terres en Bourgogne qui appartenaient à la princesse du chef de sa mère; (4) en certains revenus en Bourgogne et en Hongrie. — Seul le point (1) fut entièrement exécuté. En ce qui concerne l'héritage bourguignon, il pourrait s'agir de portions du comté d'Auxerre; et les revenus en Hongrie consistaient en la jouissance de celles du comitat de Pozsony (Presbourg), douaire de la reine-mère. — L'engagement matrimonial précisa ces stipulations comme suit: *...confitemus... illustri Regi Aragonensis quod jura domne Yoles domicelle filie illustris An-*

*dree Regis Ungarie que sibi competunt verum dotem in aliis cartis assignatam sunt hec: In primis decem mille marchas argenti quas debet habere et recuperare pro dote domne matris sue. Et ducentas marchas auri quas ei debet dux Austrie: item partem suam Comitatus Nemorensis in Flandria: Item terram que fuit generatorum suorum in Francia: item joias quas habet in Hungariam et quas mater sua dimisit ei in Burgundia... Datum Barchinone X Kalendas marcii Anno domini M^oCC^oXXXIII^o, cf. l'original aux ACA, pergamin N.º 513 de Jaime I, publié par TOURTOULON: *Jacme I^{er}, op. cit.*, t. I, p. 460, app. XII. — Quant aux droits de jouissance en Hongrie, leur identification avec ceux des revenus du comitat de Pozsony (Presbourg) est confirmée par le testament déjà cité de la reine (cf. note 31) qui rappelle: *Item dimito filiis meis... comitatum de Posane quam tenet Rex Ungarie frater meus quem dimisit mii mater mea...*, cf. l'original aux ACA, pergamin n.º 1.264 de Jaime I, publié par TOURTOULON: *Jacme I^{er}, op. cit.*, t. II, p. 576, app. IX.*

(58) Voir ci-après, note 119. — Le territoire du comitat de Szepes fait partie, depuis 1920, de la Tchécoslovaquie, sous la dénomination de Spiss.

(59) C'est la proposition de Ferenc Olivier BRACHFELD: *Una familia hongaresa a Catalunya el segle XIII*, «Homenatge a Anatóni Rubió i Lluch», Miscel·lània d'Estudis literaris, històrics i lingüístics, t. III, Barcelona, 1936, p. 599-606. En plus de l'erreur «Czepel» (Csepel) pour «Czepes» (Szepes), Brachfeld ne tient pas compte du caractère viager de la charge comtale en Hongrie et parle «del gran llinatge dels comtes de Csepel» ce qui n'a jamais existé, cf. *op. cit.*, p. 605.

(60) Dans une lettre inédite de la reine Barbe de Cilli, épouse de Sigismond de Luxembourg, conservée aux Archives Nationales de Hongrie à Budapest: Országos Levéltár, *Neo Regestrata Acta*, fasc. 1.551, N.º 96. — Il y est question de Blaise Turóczi, revêtu de cette charge viagère jusqu'en 1437. Cf. PESTY Frigyes: *Az eltiúnt régi vármegyék* (Les anciens comitats disparus), t. I, Budapest, 1880, p. 75-83.

(61) Ainsi WERTNER: *Ompud nádor, op. cit.*, p. 93, déjà rectifié par HÓMAN-SZEKFÜ: *Magyar Történet, op. cit.*, t. I, p. 424, sans preuves à l'appui et sans préciser que Dionis le Jeune avait été comte en Szepes.

(62) La liste des premiers comtes de Szepes donnée par FEKETE NAGY: *A Szepesség, op. cit.*, p. 351-354, reste fragmentaire. La continuité n'apparaît qu'à partir de 1254, avec Detre (Thierry) ancêtre des Balassa. Deux titulaires antérieurs seulement sont connus: le grand trésorier Dionis, en 1216 (voir ci-dessus, note N.º 48) et le comte palatin Gyula, du clan Rátót, en 1224-25. C'est donc dans l'intervalle de 1225 à 1254 que se situe l'administration de Dionis fils de Dionis.

(63) Il s'agit des communes aujourd'hui appelées Alcudia de Veo (pour Beo) et Ahín (pour Ayn), dans la province de Castellón de la Plana, arrondissement de Segorbe de Castellón, Barcelona, s. a., p. 908-911.

be. Cf. Carlos SARTHOU CARRERES: *Geografía General del Reino de Valencia. Provincia*. (64) Le *Repartimiento de Valencia* enregistre cette donation sous sa rubrique de l'Anno a Nativitate Domini M.CC.XL Quarto, comme suit: *Comes Dionisius loco que vocantur Beo et Ayn in perpetuum cum furnis et molendinis sine omni reconventione. IX kalendas februaryi anno &c.*, cf. *Repartimiento de los Reinos de Mallorca, Valencia y Cerdeña* (par la suite: *Rep. de Valencia*), ed. Próspero de BOFARULL y MASCARÓ, «Colección de documentos inéditos del Archivo General de la Corona de Aragón», t. XI, Barcelona, 1856, p. 287. — Le *Repartimiento* composé de 269 feuillets —les plus anciens documents que l'ACA conserve sur papier— constitue les tomes 5, 6 et 7 des *Regesta* de la «Colección General» de ces Archives. Il s'agit d'un recueil de la substance des privilèges octroyés par Jacques le Conquérant à ceux qui l'ont suivi à la Conquête. A la fois cense et cadastre, cette documentation est tenue avec minutie (cf. *ibid.* Ad Lectorem, p. VIII). Le roi promit *a priori* la distribution de toute terre conquise, selon les principes énoncés par le privilège général daté de Lérida, le 18 avril 1234, qui introduit ce *Registrum Donationum universis et singulis nobilis sive richis hominibus et militibus ac infancionibus habitantibus et hereditates seu possessiones habentibus in regno Valentie omnia castra vestra alquerias et turres vineas ac domos ortos campos atque reallos et quaslibet alias hereditates et possessiones vestras que quas et quos habuis-*

II ASSEMBLEA D'ESTUDIS SOBRE EL COMTAT DE BESALÚ

tis et tenuistis hactenus et hodie tenetis ac possidetis cum titulo vel sine titulo et quacumque ratione vel modo in civitate et quibuslibet aliis locis regni Valentie memorati. ...Data Ylerde XIII^o kalendas madii Anno Domini M^oCC.LXX^o secundo, cf. ibid. p. 144-149. C'est dans ce contexte que s'inscrit la donation octroyée au comte Dionis, l'un de ceux qui s'étaient armés pour la campagne. Notons encore que la date du Privilège général, donnée comme 1272, est libellée selon l'ère hispanique et correspond donc, selon celle de la Nativité —base de notre chronologie actuelle— à l'an 1234. Il s'agit donc d'une promesse anticipée sur le butin de cette Conquête qui ne s'achevait qu'en 1238.

(65) Les Annales de Diago confirment cette présomption: «Tomó possession el Rey de Eslinda y de los otros Castillos, y entre ellos de los de Veo y Ahin. Porque aunque auia hecho merced dellos al Conde Dionisio de Vngria, deudo de la Reyna Doña Violante su muger, que auia venido con ella de Vngria, y se hauia hallado en el cerco y toma de Valencia», Cf. Fray Francisco DIAGO: *Anales del Reyno de Valencia*, Valencia, 1613, f^o 334.

(66) Il s'agit des contre-forts de la Sierra de Espadan, dernier rempart stratégique barrant la plaine de Valence. En occupant les crêtes, Jacques le Conquérant démantelait la ville qu'il convoitait. Une contre-attaque musulmane en aurait pu faire autant. Si donc le roi avait confié à Dionis les deux forteresses-clefs du réseau stratégique, cela prouve que le jeune comte hongrois participa, dès son arrivée en Catalogne, à la campagne de Valence et qu'il sut y gagner l'entière confiance du souverain.

(67) Le *Repartimiento* précise *Anno a Nativitate Domini M.CC.XLIX* cet échange comme suit: *Comiti Dionisio de Ungria: in Concambium castrorum et vallium de Beho et Ayn turrin sive alcheriam de Canals et de Crespin et domos in Xativa quas tenebat G. Bernardi et domos in Valentia ante domos episcopi Valentie per hereditatem francham. IX kalendas aprilis, cf. Rep. de Valencia, op. cit., p. 464.* — Les Annales de Diago confirment qu'il s'agissait d'une amélioration des fiefs: «...también es cierto que para mejorarle le hauia ya dado por ellos / sc. por Veo y Ahin / ...las Alquerias de Canales y Crespi, cerca de Xativa y vnas casas en Valencia...», cf. DIAGO: *Anales, op. cit.*, f^o 334 — Canals, au confluent du Cañolas et du Santos, se trouve dans la province de Valence, arrondissement de Játiva. L'autre fief octroyé au comte Dionis en 1249 s'appelle de nos jours Alcudia de Crespins, à un kilomètre de distance de Canals.

(68) Le libellé en *extenso* de l'acte de donation, connu par la transcription qu'en fit faire le roi Pierre III, le 13 octobre 1279, précise: *Jacobus Dei gratia rex Aragonum, Majorice et Valencie... in concambium castrorum et vallium de Beho et de Ayn, que vobis comiti Dionisio de Ungaria dederamus per nos et nostros damus et concedimus vobis et vestris in perpetuum turrin sive alqueriam de Canals et de Crespi et domos in Xativa ... et domos in Valencia ante domos episcopi Valentie et sicut affrontant in duabus viis publicis. ... Datum Valentie IX Ka. aprilis anno Domini MCCIL.*, cf. l'original inédit aux ACA, Reg. t. 44, f^o 164.

(69) Notamment à Brachfeld qui dit (*op. cit.* p. 601): «La dona del comte Dionis no figura mai amb el seu nom, i és anomenada sempre 'comtessa d'Hongria' (*comitissa de Ungaria*). Aixó deixa suposar que també la comtessa era hongaresa.»

(70) La dernière mise au point de la généalogie des Cabrera fut établie par le Dr. Armand de Fluvià, dans le *Gran Enciclopèdia Catalana*, t. IV, Barcelona, 1973, p. 66-67.

(71) Voir l'ensemble de la parentèle des Cabrera sur l'esquisse généalogique, dépliant.

(72) Eléonore d'Aguilar est enterrée dans la cathédrale de Gérone. Sa tombe restée intacte, constitue l'un des chefs-d'oeuvres de la sculpture médiévale catalane. L'héritage de dame Eléonore —Aguilar de la Frontera— fut longtemps disputé, avant d'être saisi au profit de la Couronne. Cf. José M.^e de SOLÁ-MORALES: *En torno a la Capilla de D.^a Leonor de Cabrera, de la Seo gerundense*, «Revista de Gerona», t. VII (1961), N.^o 17, p. 7-21.

(73) Pour établir le tableau généalogique dépliant, les travaux de référence suivants ont été pris en considération: Santiago SOBREQUÉS Vidal: *Els Barons de Catalunya*, «Biografies Catalanes», série historique, t. III, Barcelona, 1961; Juan SERRA VILARÓ: *Història de Cardona. I. Els senyors de Cardona*, Tarragona, 1966; Pelayo NEGRE i PASTELL: *Els*

primers vescomtes de Rocarbertí, «Anals de l'Institut d'Estudis Empordanesos», Figueras, 1968-69; Dr. José M.^a de SOLÁ-MORALES: *Iconografía local de la baja edad media. Vizcondes de Cabrera y de Bas*, «Pyrene», Revista del Patronato de estudios históricos olotenses, t. V (1953), Olot, n.º 43, p. 1182-1186; Vicente COMA SOLEY: *Los vizcondes de Cabrera*, Barcelona, 1968; SOLÁ-MORALES: *En torno a la Capilla de D.^a Leonor de Cabrera*, op. cit.; Francesc CAULA: *El vizcondado de Bas y la Casa de Ampurias*, Olot, 1951; Comte W. H. RÜDT de COLLENNERS: *Yoïande de Vilaragut, reine de Majorque, princesse de Brunswick et sa parenté*, «Annales du Midi», t. LXXV, Toulouse, 1963, p. 86-93; Ricardo del ARCO: *Sepulcros de la Casa Real de Castilla*, Madrid, 1954; puis aussi les articles consacrés à la généalogie des familles concernées dans les tomes jusqu'à présent parus de la *Gran Enciclopèdia Catalana*, dûs à l'érudition du Dr. Armand de Fluvià.

(74) Cf. BRACHFELD: op. cit., p. 606, note 1.

(75) Il s'agit toujours de Canals, de Crespins et des maisons à Játiva et à Valence, reçus en 1248: *...laudamus, concedimus et confirmamus vobis dompne comitisse Ungarie uxori quondam comitis Dionisii et Amori et Gabrieli filiis vestris donacionem quam dominus Jacobus... fecit dicto comiti marito vestro et patri vestri Amoris et Gabrielis de domibus de Xativa quas tenebat Guillelmus Bernardi et de reallo quod est contiguum reallo Ferrarii des Clocher et vie publice et de alcheriis que dicuntur Canals et Crespini et Alcudia... Datum Valencie tercio nonas februarii anno Domini M^oCC^oLXX sexto.*, cf. l'original inédit aux ACA, Reg. 39, f^o 158.

(76) Généralement désigné par le prénom Amor ou Amori, il devait s'appeler, en réalité, Aimers, variation d'Aiméric dont l'équivalent en hongrois est Imre, prénom porté par le frère aîné du roi André II, par l'époux de Constance d'Aragon.

(77) Cf. ci-dessus, note 75.

(78) *Nos Petrus, Dei gracia rex Aragonum, damus et concedimus vobis, nobili et dilecto nostro, Amor Dionisii, triginta milia solidorum regalium Valencie ... videlicet decem milia solidorum pro expensis persone vestre et quitacione vestra et viginti milia solidorum pro quadraginta cavalleriis quas ... vos nobis deserviat ad forum Aragonum ... Datum Valencie, VII^o kals. madii anno Domini millesimo CC^o LXX^o octavo.*, cf. l'original inédit aux ACA, Reg. t. 40, f^o 101 v^o.

(79) «...Todos los que se hallaban presentes aprobaron y juraron aquellos estatutos, puesto que algunos ... obligaban sus bienes como fueron Amor Dionis, Fortuño de Vergua, García Pérez Vergua, Diego Pérez de Escorón. Ximeno Pérez Zapata, Martín Pérez de Artasona y otros mesnaderos y caballeros», cf. ZURITA: *Anales de Aragón*, Lib. IV, cap. XXXIX, Barcelona, 1562 (édition ancienne), t. I, f^o 266 v^o.

(80) «... todos los de la Unión del Reino pidieron al Justicia de Aragón, que en contumacia del Rey sentenciase en aquellos hechos, ... Los ricos hombres que allí quedaron para acordar estos hechos fueron don Bernardo, don Guillermo de Entenza... Amor Dionis... Pedro Sese...», cf. ZURITA: *Anales*, op. cit., Lib. IV, cap. LIV, ed. 1562, t. I, f^o 280.

(81) «... salieron al recibirle / sc. al Rey / don Jaime, señor de Jérica, su tío, don Jaime Pérez, señor de Segorbe, su hermano /natural/, don Guillermo Ramón de Montcada, don Bernardo de Bellpuig, Amor Dionis y Gabriel Dionis, don Pedro Jordán de Peña... y otros mesnadores y caballeros heredados de aquel reino...» cf. ZURITA: *Anales*, op. cit., Lib. IV, cap. LXXVI, ed. 1562, t. I, f^o 302.

(82) «...Procedió el Rey contra don Fortuño de Vergua, obispo de Zaragoza y mandó secuestrar las rentas del obispado, ... Hízose guerra contra él principalmente y contra sus valedores, que eran Pedro, señor de Ayerbe, don Blasco, señor de Alagón, Amor Dionis, Guillermo de Alcalá... Gabriel Dionis... y contra la ciudad de Zaragoza...», cf. ZURITA: *Anales*, op. cit., Lib. IV, cap. XCIII, ed. 1562, t. I, f^o 316 et 316 v^o.

(83) L'original des Privilèges de l'Union se trouve aux ACA, Reg. t. 75, f^o 45v^o-46. Ce document capital a été intégralement publié et commenté par Alfonso GARCÍA-GALLO: *Manual de Historia del Derecho Español*, t. II, Madrid, 1964, p. 933-936.

(84) «... Los ricoshombres de Aragón que fueron a servir al Rey como a sus vasallos en esta guerra, fueron estos, don Pedro, señor de Ayerbe, don Lope Ferrench de

II ASSEMBLEA D'ESTUDIS SOBRE EL COMTAT DE BESALÚ

Luna, don Ximeno de Urrea, don Pedro Martínez de Urrea, don Felipe Fernández de Castro, don Guillermo de Pueyo, señor de Moras, don Ximeno Cornel, Amor Dionis, don Gombaldo de Benavente...», cf. ZURITA: *Anales, op. cit.*, Lib. IV, cap. XCIX, ed. 1562, t. I. f° 325.

(85) «...Después a insistencia y requerimiento del Rey se nombraron algunos ricos-hombres y caballeros, para que asistieran ordinariamente a su consejo... Los que fueron nombrados para esto eran don Pedro, señor de Ayerbe, don Pedro Fernández, señor de Híjar, Amor Dionis, Ximeno Cornel...», cf. ZURITA: *Anales, op. cit.*, Lib. IV, cap. CVIII, ed. 1562, t. I., f° 333 v°.

(86) Il s'agissait d'une mission délicate. Les ambassadeurs devaient réclamer la portion, toujours impayée, des annuités de la dot promise à feu la reine Violante. Les versement furent, en effet, interrompus au moment de l'invasion des Mongols, en 1241-42, et ne furent jamais repris par la suite. Pourtant le roi André II avait hypothéqué à cet effet, en 1235, sous la foi de sa bulle d'or, les revenus du *tricésimal* (impôt douanier régalien) jusqu'à la concurrence de 12.000 marks d'argent., cf. ACA, pergaminó N.º 635 de Jaime I publié par THALLÓCZY: *Arpádházi Jólán, op. cit.*, p. 583-585. L'existence de ces dettes est aussi rappelée dans le codicille du roi Jacques ajouté au testament de sa femme, en 1251, qui dit: ... *davimus duo millia marcharum argenti pro anima vestra de illis duodecim millibus marcharum quae rex Ungariae frater vester promisit nobis in dotem pro vobis, si la poderiamus ab ipso habere.* — La mission d'Amor Dionis se solda cependant par une fin de non recevoir de la part du roi André III, petit-fils d'André II.

(87) Ainsi le rappelle une lettre adressée par le roi Jacques II à l'infante Frédéric de Sicile, datée de Mayorga, le 10 août 1291: *Nobilis Amori et Gabriel de Ungaria fratres, latores presencium, ad presens in Siciliam veniant, abinde versus partes Ungarie transituri, ad quas tanquam nuncii et legati nostri ad illusrem regem Ungarie accedunt, prout de legatione ipsa per eos oretentus et per capitula eis per nos assignata vestra poterit fraternitas informari...* Le roi prie par la suite son frère cadet de trouver pour ses émissaires une navire vénétienne et leur accorder tous les honneurs et plaisirs pour agréement leur voyage... *Datum Maiorice, Xº augusti IIIIº indiccionis anno Domini Mº CCº XCº primo*, cf. ACA, Reg. t. 90 f° 3 v°.

(88) La lettre citée dans la note précédente rappelle: ... *preterea quia predicti Amor et Gabriel ab eorum infancia illustri domini Jacobo clare memoria avo nostro et subsequencia ... patri nostro satis bene, legaliter et fideliter servierunt et magestati nostre tam in istis partibus quam in Ungaria sint servire parati, providimus eis gracie pro expensis eorum uncias auri centum de gracia exhiberi...*, cf. Heinrich FINKE: *Acta Aragonensia*; Quellen... aus der diplomatischen Korrespondenz Jaymes II (1291-1327), t. III, Berlin/Leipzig, 1922, p. 16, N.º 9.

(89) Sur le chemin de retour, Amor Dionis dut emprunter, pour s'assurer son voyage, dix livres et sept sous vénétiens à Guillaume Visiani, chanoine à Padoue, et à trois jeunes Hongrois, étudiants à l'Université de cette ville: ... *nobilis Amor Dionis dum olim ad partes Aragonum rediens per civitatem Padue transitum faceret ipsos ad decem libris et VII sol. venetorum grossorum quas ipsum nobilem urgentibus creditoribus suis et detineri facientibus oportebat persolvere apud quandam mercatorem in Padua obligavit quam quidem quantitatem pecunie cum expensis et aliis dampnis per eos passis ratione ipsius pecunie persolvende predicto creditori ratione obligationis predictae solvere habuerunt et licet ipsi apud dictum nobilem pluries institerint pecuniam predictam eis restituere non curavit...* *Datum Rome VII idus februarii anno Domini millesimo CCº nonagesimo sexto.*, cf. ACA, Reg. t. 321, f° 33v°. — Arrêtons-nous aux noms des trois étudiants hongrois qui volaient à l'aide de l'illustre voyageur en difficultés: Gregorius Boconis, Stephanus Catassini et Stephanus de Stephano. La liste de ceux de Padoue dans les *Matricula et Acta Hungarorum in Universitatibus Italiae Studentium*, ne connaît que l'un d'eux: Stephanus de Stephano qui, rentré en Hongrie comme *doctor decretorum*, apparaît le 28 février 1302, en qualité de *Aulae Ladislai regis Hungariae vicēcancellarius*. Cf. *Anjoukori Okmánytár* (Recueil des Actes des rois Angevins), ed. I. NAGY, t. I. Budapest, 1878, p. 27, N.º 22. Ses deux autres camarades à Padoue

n'étaient pas répertoriés par la recherche hongroise. Cf. Dr. VERESS Endre: *Olasz egyetemeken járt magyarországi tanulók anyakönyve és iratai* (Matricules et document concernant les étudiants hongrois des universités italiennes), 1221-1860. Budapest, 1941, p. 151-152.

(90) Une reconnaissance de ses dettes, datée du 20 décembre 1296, dit: *Amor Dionisii, dominus de Canals, scienter per me et omnes nostros confiteor ... me debere vobis Bernardus Dalmenara civi et campiori Valentie ... mille et ducentos solidos monete regium Valentie...* Dans l'impossibilité de faire face à ses obligations, Amor Dionis dut donner en gage ses bijoux: *... obliquo vobis dicto creditori atque titulo vestri firmi et expressi pignore seu ypoteque supono et trado especialiter de presenti, octo anulos auri ... cum lapidibus quam nominatur caffilis et unum cum lapide que nominatur balax, tres cum lapidibus que nominatur Rubis...*, cf. document inédit à l'*Archivo del Reino de Valencia*, Notal 2870, f° 48v° — Le 23 octobre 1300, le roi lui-même s'adresse à son procureur à Valence, à propos d'Amor Dionis, en exhortant celui-ci à régler ses dettes: *Accedens ante nostri presenciam Jacobus Sallent, vicinus Cesarauguste, exposuit coram nobis quod nobilis Amor Dionisii tenetur et est ei obligatus in quadam quantitate pecunie cum publico instrumento, quam licet terminus solucionum sit elapsus sibi solvere contradicte indebite et injuste, quapropter vobis dicimus et madamus quatinus si est ita, compellatis dicum Amorem Dionisii et bona sua solvendum dicto Jacobo vel procuratori suo predictam pecunie quantitatem vel ad faciendum inde sibi absque diffugio et malicia justicie complementum. Datum Cesarauguste X^o kalendas octobris anno Domini M^o trescentesimo. Cf. document inédit, ACA, Carta Real, N.° 953.*

(91) Il s'agit, une fois de plus, de l'exposé de son dénuement pécunier, en protestant de sa bonne volonté: *... yo Amor Dionis, besan vostras mans me coman en vostra gràcia com a senyor del qual esper bé e mercé ... vos fayia saber la mia gran mingua e ls embargs que erani en mi perquè yo no m podia moure ni anar deuant vós, ço que a mi dulia molt. ... Data in Canals X kalendas madii anno Domini M^oCCC^o primo. — Adressé au dos: Al molt alt e poderós Senyor en Jaume per la gràcia de Déu, rey d'Aragó. Cf. document inédit, ACA, Carta Real, n.° 1383.*

(92) Dans les actes d'instruction, intégralement publiés, le nom des frères Dionis n'apparaît nulle part, cf. Manuel de BOFARULL y de SARTORIO: *Procesos contra los nobles de la Unión Aragonesa en 1301*, «Colección de Documentos inéditos del Archivo general de la Corona de Aragón», t. XXXVIII, Barcelona, 1870.

(93) Cette autorisation précise: *Scire vos volumus quod nobilis Jacpertus, vicecomes Castronovi, de voluntate nostra et assensu, castrum sive turrem de Canals, sitam in regno nostro Valencye ... a Iacobo Dionisii, filio heredeque ... Amoris Dionisii patris sui quondam, noviter emit, pretio videlicet centum et quinque milium solidorum regium Valencie...* Datum in obsidione civitatis Almerie, III^o idus octobris anno Domini M^oCCC^oIX^o, cf. document inédit, ACA, Reg. t. 344, f.° 104 v.° — Il s'agit du vicomte Jaspert V de Castellnou († 1321) dont la première épouse reste inconnue. Il se pourrait que celle-ci ait été une fille d'Amor ou de Gabriel Dionis, ce qui justifierait alors d'avantage l'autorisation de l'achat.

(94) Voir ci-dessus, note n.° 29. — Cette filiation n'est pas continue, car les dépôts d'archives d'Aguilón et de Belchite, où se trouvait la documentation y relative, ont été anéantis dans les années 1936-1939. Seule la tradition familiale conserve désormais la mémoire de cette survivance.

(95) Le 12 septembre 1279, le roi Pierre III ordonna aux Sarrasins de Navarrès qu'ils se recommandassent à Gabriel Dionis, comme à leur seigneur, celui-ci ayant reçu par donation royale le château du même nom: *Fidelibus suis ... sarracenorum de Navarren...* Cum nos dederimus Castrum de Navarren ... dilecto scutifero nostro Gabrieli Dionisii, mandamus vobis quatenus de cetero respondeatis eidem Gabrieli ... de omnibus redditibus, exitibus et juribus ... respondeatis ... Datum Valencie pridie idus septembris, cf. ACA, Reg. t. 42, f.° 137. Cancilleria, publicado por Jesús Ernesto MARTÍNEZ y FERRANDO: *Catálogo de la documentación relativa al antiguo Reino de Valencia existente en los Registros de la Cancillería Real*, Madrid, 1934, n.° 660. — Navarrès se trouve aujourd'hui dans la province de Valence, arrondissement d'Enguera.



Représentation contemporaine stéréotypée de Jacques le Conquérant, tenant conseil lors du siège de Majorque, en 1229. Le souverain apparaît en compagnie de Berenger de Palau, évêque de Barcelone, entourés de nobles catalans. A ce moment là, les négociations matrimoniales avec la Cour de Hongrie avaient déjà été entamées.

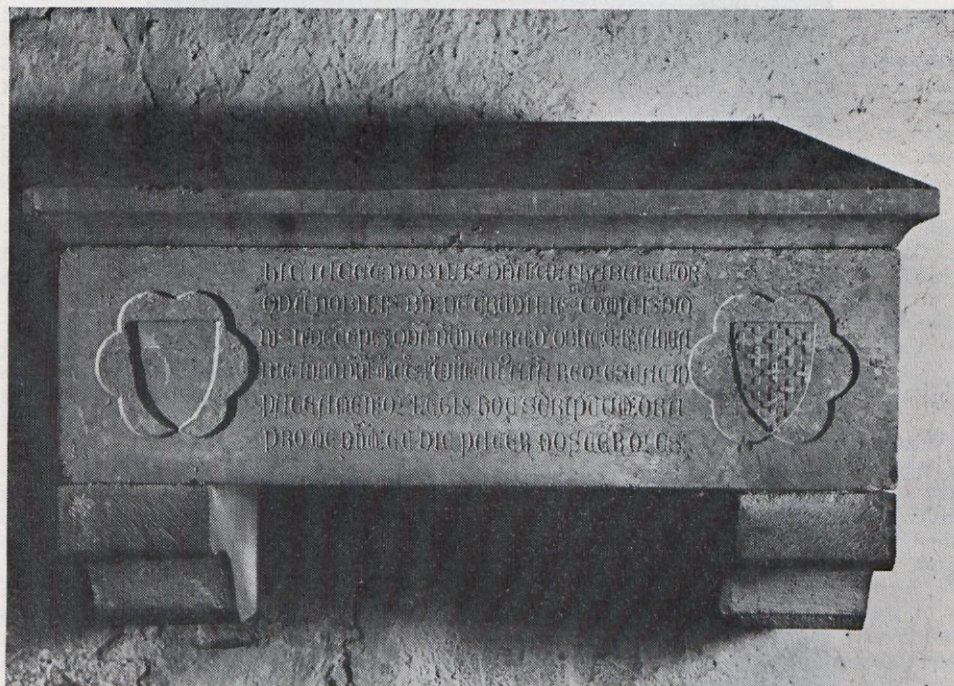
Peinture murale du 13e siècle au palais de Berenger d'Aguilar, à Barcelone (détail).



La dalle renouvée en 1275 de la sépulture de Yolande de Hongrie, reine d'Aragon, enterrée en 1251 au monastère cistercien de St.^a Maria de Vallbona de les Monges, province de Lérída. La tombe de la reine se trouve depuis 1275 près de l'autel majeur, du côté de l'Epître.

(Photo: Fotografia CALAFELL, Tàrraga).

(36) ... non solum ...
 (37) ...
 (38) ...



Le sarcophage d'Elisabeth, fille de Dionis, comte de Szepes, décédée le 28 décembre 1293. Elle a été la première épouse de Bernard de Cruilles, seigneur de Peratallada. Le sarcophage se trouve dans le transepte de l'église paroissiale de Saint-Michel de Cruilles, province de Gérone.

(Photo: Foto MAS, Barcelone, N.º C-2119).



La cartouche vide décorant le sarcophage d'Elisabeth Dionis, à Cruilles (détail). Les marques de maçonnerie ayant servi à guider le travail du tailleur de pierres, ont été prises à tort pour des partages héraldiques.

(Photo: Foto MAS, Barcelone, N.º C-2119).

II ASSEMBLEA D'ESTUDIS SOBRE EL COMTAT DE BESALÚ

(96) ... *cum super controversia que vertitur inter nobilem Gabrielem Dionis ex una parte et Petrum de Bosco ex altera super terminis castrorum de Navarres et de Bolbait fuerint electi arbitri...* Data Xative IIII^o nonas aprilis anno Domini M^oCC^o octagesimo., cf. document inédit, ACA, Reg. t. 42, f.^o 243 r.^o

(97) Voir ci-dessus, notes n.^o 81 et 82.

(98) «... en nombre de los mesnaderos se entregó a Gil de Vidaura Malón y el castillo de Biar a Gabriel Dionis..., cf. ZURITA: *Anales, op. cit.*, Lib. IV, cap. XCVII, ed. 1562, t. I, f.^o 324. — Le château de Biar se trouve dans la province d'Alicante, arrondissement de Villena.

(99) Il s'agit d'un des fils naturels de Jacques le Conquérant, né d'une liaison avec Berenguela Fernández. Le puissant roi eut bien d'autres rejetons «de la main gauche»: Ferran Sanxiz, baron de Castre, né de Blanche d'Antillón, ainsi que, sur le tard, deux fils reconnus infants qu'il eut de Teresa Gil de Vidaurre: Jaime, baron d'Exerica et Pere, baron d'Ayerbe. Une autre de ses maîtresses, Berenguela Alfonso, ne semble pas lui avoir donné de postérité. Par contre on attribue la paternité du roi Jacques à propos lui avoir donné de postérité. Par contre on attribue la paternité du roi Jacques à Pere del Rei, évêque de Lérida († 1307) ne' d'une aventure éphémère, sans que sa mère ait pu être identifiée. — Renseignements reçus du Dr. Armand de Fluvià, Barcelone.

(100) Voir ci-dessus, notes n.^o 87 et 88.

(101) ... *quod de ipso precio debita injurieque nobilium Gabrielis Dionisii et Amoris Dionisii, quondam, persolvantur ac eorum testamenta compleantur...* Datum... III^o idus octobris, anno Domini M^oCCC^oIX^o., cf. document inédit, ACA, Reg. t. 344, f.^o 104v^o-105r.

(102) Voir à ce propos l'argument avancé ci-dessus, note n.^o 92.

(103) L'acte déjà cité, du 13 octobre 1309, précise: ... *intelleximus quod procurator ... filiarum nobilis Gabrielis Dionisii praedicti, pro solvendis sibi mille marabetinas auri, ementi ... citra Xuquerum partem dicti loci de Canals...*, cf. document inédit, ACA, Reg. t. 344, f.^o 105v^o. — Il s'agit donc de la portion outre-Júcar du domaine jadis acquis par le comte Dionis.

(104) Le document analysé ne révèle, hélas, ni le nom, ni même le nombre des filles de Gabriel Dionis. Le fait que le trésorier roval lui-même fût assigné à représenter leurs intérêts, témoigne d'une certaine importance donnée à ces nobles orphelins. La préambule du document précise à ce propos: ... *necnon fideli thesaurario suo Sancio Garcessi de Puyo, procuratori ... filiarum quondam nobilis Gabrielis Dionisii ... significamus...*

(105) La reconnaissance *post mortem* de l'intention paternelle, par le roi, date du 20 septembre 1327. ... *cum Petrus Lodomerii Dionisii ex nobili Gabriele Dionisii soluto et ex Urracha Eximini de Martes muliere soluta ex illicito cohitu genitus fuerit et creatus ... dum a dicto nobili Gabriele proles aliqua legitima non superstitit, prenominationem Petrum Lodomerii Dionisii ... legitimamus. ... Propter hanc tamen legitimacionis nostre gratiam non intendimus nec volumus dicto Petro Lodomerii Dionisii jus aliquod adquiri in bonis dicti nobilis quidam patris sui nec intendimus etiam propter hanc legitimacionis nostre gratiam derogare juri alicui competenti vel competituro in bonis dicti nobilis patris eius ex substitutione vel alias. ... Datum Barchinone sextodecimo kalendas madii anno Domini M^o CCC^o XX^o septimo., cf. document inédit, ACA, Reg. t. 230, f.^o 21.*

(106) Cf. *Excerpta ex altero Martirologio Ecclesiae Gerundensis, adnotato in codice Martirologii Saec. XIV^o. — Mense Ianuarii: IX.Kal.Februar. Eodem die obiit Petrus Ladomerii de Ungaria filius Comitiss Dionisii.*, cf. Joaquín Lorenzo VILLANUEVA: *Viage literario a las iglesias de España*, t. XII: *Viage a Urgel y a Gerona*, Madrid, 1850, p. 294. — L'annotation «saute» une génération en faisant — peut-être par pudeur — du chanoine Ladomer un fils du comte Dionis dont il fut, en réalité, le petit-fils «de la main gauche».

(107) Il s'agit de Ladomér de Henye, chanoine de Veszprém dès 1257, évêque de Nagyvárad en 1268, puis archevêque d'Esztergom de 1279 à 1298. Ce prélat a été le neveu d'un doyen de Veszprém, son homonyme: Ladomér fils de Théodore de Henye, attesté en 1237, cf. Dr. WERTNER Már: *Ladomér esztergomi érsek származása* (La filiation de Ladomér, archevêque d'Esztergom), «Turul», t. XXVI, 1903, p. 86-87.

(108) Par acte daté du 8 janvier 1303, Lope Ximénez de Urrea est nommé le

tuteur de ses deux neveux mineurs, les fils de son frère défunt Ximeno et de Gracia Dionis: Juan Ximénez le Jeune et Pedro Cornel: *...comparerunt nobiles Johannes Eximini, Luppus Eximini et Michael Eximini de Urreya, fratres, et nobis exposuerunt quod cum quondam nobilis Eximinius de Urreya, frater eorum, decessisset et dimisisset filios legitimos, videicet Johannem Eximini et Petrum Cornelii qui sunt minores etatis legitime, ... rex predictus supplicationi dictorum nobilium benigniter inclinati, ... eorum bonis prefatum Luppum Eximini in tutorem seu curatorem ducimus assignandum. ... Quod est actum Dertuse VI^o idus ianuarii anno Domini M^o CCC^o. secundo.*, cf. document inédit, ACA, Reg. t. 126, f^o 208 v.^o — Notons que le puîné des enfants a repris le nom et les armes grand-maternels, Ximeno de Urrea ayant été le fils d'un père homonyme et de Toda Fernández-Cornel. Cf. Tomás DOMÍNGUEZ ARÉVALO: *El linaje de los Urrea. Infanzones de Aragón*, «Linajes de Aragón», t. II, p. 191.

(109) L'existence de ces deux filles est rappelée par Aponte, sans en donner des preuves documentaires. Il en est de même quant à une troisième fille prétendue de ce couple, Aldonza, mentionnée par Brachfeld. Arévalo ne signale que les deux fils et mentionne le récit d'Aponte en note. Cf. DOMÍNGUEZ ARÉVALO: *El linaje de los Urrea*, op. cit., p. 191.

(110) Le 8 avril 1276, le roi ordonna à Mossè Ravaya de payer au noble Ximeno de Urrea 3.000 maravedis d'or en raison de la dot de Ná Gràcia, fille du comte Dionis.

(111) *Nos Alfonsus ... Atendentes donationem quam dominus rex Petrus clare memorie pater noster fecit vobis nobili dompne Gracie Dionisii ... de un casato in Alfamen ... Idcirco de gratia speciali concedimus vobis dicte domine Gracie, quod dictum casatum habeatis dum nobis placuerit... Datum Calataiubii II nonis iunii anno Domini M^oCC^o octagesimo VII^o*, cf. ACA, Reg. t. 75, f^o 12. — Alfamen se trouve dans la province de Saragosse, à 48 kilomètres de cette ville.

(112) *Nobili et dilecti Gracie, uxori quondam Eximini de Urrea ... significamus ... solvente vobis precium ... et restituyente nobis missiones et expensas ... ac complente in quod ad complendo dicti legati habere et recipere debeatis. Datum ... III^o idus octobris, anno Domini M^oCCC^oIX^o*, cf. document inédit, ACA, Reg. t. 344, f^o 104v^o-105r.

(113) «...pero no se acabó en don Juan Ximénez de Urrea (el Viejo) el linaje: quedaba otro rico hombre, su sobrino, que también se llamó don Juan Ximénez (el Joven), que fue hijo de don Ximeno de Urrea y de doña Gracia Dionis, nieto del conde Dionis de Hungría, el cual sucedió en el estado de Biota y del Vayo, y en otras villas y lugares que tenía en el Reino de Aragón...», cf. ZURITA: *Anales*, op. cit., lib. V, cap. LXXXV, ed. 1562, t. I, f^o 439v^o.

(114) En réalité, Juan Ximénez le Jeune ne laissa de son union avec Teresa de Enzenza (tante homonyme de l'épouse d'Alphonse IV, roi d'Aragon) qu'une fille unique: Toda Ximénez de Urrea. Celle-ci épousa Artal de Alagón et eut avec lui deux fils. Blasco de Alagón continua la lignée paternelle et devint l'ancêtre des comtes de Sástago. Son frère puîné reprit les nom et armes maternels et devint Juan Ximénez de Urrea y Alagón. Cf. DOMÍNGUEZ ARÉVALO: *El linaje de los Urrea*, op. cit. p. 191-192.

(115) Le mariage eut lieu en 1277 et Elisabeth reçut en dot le fief d'Orihuela, cf. José de CARUANA, Barón de SAN PETRILLO: *Los Cruilles y sus alianzas. Nobiliario Valenciano*, Valencia, 1946, p. 23.

(116) Ce document daté du 3 novembre 1277 précise: *Nos Petrus... concedimus de here vobis nobili viro Guilaberto de Crudilis triginta mille solidis Barcinone de terno, quos debemus in dotem dompne Isabelli filie quondam comitis Dionisii de Ungaria tempore matrimonii, quod contraxit cum Bernardo de Peratallada, filio vestro... III nonis novembris anno Domini M^oCC^oLXX^o septimo*, cf. ACA, Reg. t. 46, f^o 2.

(117) Le décès d'Elisabeth généralement signalé comme étant survenu en janvier 1294 correspond d'après l'inscription de sa tombe au 28 décembre 1293: *obiit V^o K Ianuarii*. — Par la suite, Bernard de Cruilles se remaria avec la cousine germaine de sa première femme, Gueraua de Cabrera, la fille d'un frère de Margarita (voir le tableau dépliant). Il eut avec elle quatre fils: Jofre Gilabert amiral d'Aragon, le frère Dalmau, com-

II ASSEMBLEA D'ESTUDIS SOBRE EL COMTAT DE BESALÚ

mandeur à Alcalá de l'ordre de Montesa, Berenguer évêque de Gérone, et l'aîné: Gilbert, 9^e seigneur de Cruilles dont descend en ligne directe l'actuel 28^e baron de Cruilles, 7^e marquis de Castell de Torrent, don Santiago de Cruilles-Peretallada. Cf. SAN PETRILLO: *Los Cruilles*, op. cit., p. 22-25, et *Els castells catalans*, ed. R. DALMAU, t. II, Barcelona, 1967, p. 657-658.

(118) Le sarcophage se trouve dans le transept de l'église paroissiale de Cruilles, dans la province de Gérone. C'est l'ancienne chapelle d'un monastère bénédictin autrefois dédié à St. Michel et maintenant disparu. Il s'agit, apparemment, d'un ossuaire destiné à abriter des restes pieusement recueillis, ce qui explique ses dimensions réduites à 110×31,5×42 centimètres. L'auteur remercie de ces précisions le Dr. Pelayo Negre Pastell, éminent médiéviste gerundien (voir: *illustration n.º 3*).

(119) La lecture fautive de Brachfeld (op. cit., p. 604) a déjà été largement corrigée et rétablie par le Frère Anselm Pujiula, dans une lettre adressée à l'auteur, le 24 février 1972. L'excellente photo reçue par la suite, permet depuis lors à l'auteur de procéder à une dernière révision de la graphie et l'amèna à déterminer le titre hongrois inscrit à la plaque, comme «Szepes» au lieu de «Csepel», suggéré par Brachfeld.

(120) Les Cruilles portent de gueules semé de huit croisettes d'argent et de sept demi-croisettes du même.

(121) La double croix —emblème d'inspiration byzantine— apparaît pour la première fois sur l'avvers d'une monnaie de Béla III, frappée vers 1190. Il est vraisemblable que cet insigne était déjà en usage dès 1173, environ. Le premier témoignage sur les fasces est attesté par un fragment de sceau du roi Eméric, confirmant un acte daté de 1202. L'insigne a pu être adopté dès 1196, comme emblème dynastique. Cf. HÓMAN BÁLINT: *A magyar czímer történetéhez* (A propos de l'histoire des armoiries hongroises), «Turul», XXXVI (1918/21), p. 3-11; Szabolcs de VÁJAY: *Orígenes del fajado de Hungria*, «Hoja Informativa», Instituto Internacional de Genealogía y Heráldica, t. VII, Madrid, 1960, n.º 132, p. 26.

(122) Ce cartouche vide porte cependant les traces de lignes de partage géométrique. Ceci fit penser à d'aucuns qu'il s'agissait d'un écu aux pièces honorables. L'on a suggéré, notamment, un écu d'argent au chef de gueules ou un écu d'argent à la ficelle de gueules, en chef, les deux solutions ayant rapproché l'emblème supposé du *Comte d'Hongrie* à celui de son pays d'origine. — Une étude attentive de la structure de la taille permet cependant de conclure: il s'agit là d'un cartouche vide. Les lignes de partage n'ont servi qu'à guider le maître-tailleur dans son travail, comme le prouve l'agrandissement du détail, concerné. On aperçoit d'ailleurs les mêmes «lignes de guidage» le long de l'inscription et autour du cartouche des armoiries des Cruilles (voir: *illustration n.º 4*). Une signification héraldique de ces traces devra donc être écartée. L'interprétation de Brachfeld — «Està partit en pal de la part superior, per sobre la meitat, una estreta faixa que va de part a part» — ne pourrait donc être retenue. Cf. BRACHFELD: *Una família Hongaresa*, op. cit., p. 605.

(123) Le père du marié, Pierre Bernard seigneur de Penyafort et de la Torre de Vernet, était le frère de saint Ramón, orgueil de sa lignée et deuxième successeur de saint Dominique, soit le troisième général de l'Ordre des Prêcheurs. Pierre Bernard, mort en 1257, laissa de Saurina Ponç, de Barcelone, deux enfants mineurs: Sybila qui se maria à Guilhem de Llorach, et Bernard, le futur époux de Jordana Dionis. L'auteur remercie de ces précisions Mademoiselle Maria Mercedes Costa Paretas, des Archives de la Couronne d'Aragon, dont les renseignements et commentaires rectifient plus d'une erreur de la généalogie des Penyafort puisée du manuscrit *Lumen Domus* conservé au couvent de Sta. Catalina de Barcelone, cf. Augustín COR COTONAT: *Estudio histórico-crítico sobre el lugar del nacimiento de San Raimundo de Peñafort*, Barcelona, 1915.

(124) Acte daté de Valence, le 21 décembre 1278: ... *concedimus tibi ... castrum nostrum de ... et alcydiam et custodiam dicti castri tenendum pro nobis dum placueri ... Sub eadem fuit facta alia Bernardo de Penaforti militi de castris de Gallinera et de Alcalano et dantur sibi pro custodia tres mille solidos. ... Valencie, XII^o kalendas januarii anno Domini M^oLXX^o nono*. Cf. document inédit, ACA, Reg. t. 44, f.º 165.

(125) Acte daté de Valence, le 10 novembre 1279: ... *solvatis vel assignetis in loco idoneo Bernardo de Penaforti militi nostro quingentos morabetinos pro nobis et mille solidos barchinonensium pro dompna comitissa Ungarie ratione dotis Jordane uxoris sue... Datum Valencie III^o idus novembris anno Domini M^o CC^o LXX^o nono. Cf. document inédit, ACA, Reg. t. 46, f^o 23.*

(126) Acte daté de Uldecona, le 28 mai 1279: ...*confitemur et recognoscimus debere vobis Bernardo de Pennaforti militi quingentos morabetinos auri qui vobis restant ad solvendum de dote sive exovario dompne Jordane uxoris vestre quosquidem vobis assignamus habendos et percipiendos super redditibus bajulie Daroce solutis assignacionibus ibi factis. ... Datum apud Uyldeconam V kalendas junii anno Domini millesimo CC^o LXX^o nono. Cf. document inédit, ACA, Reg. t. 41, f^o 87.*

(127) Acte daté de Valence, le 8 novembre 1279: ...*Intelleximus per Bernardum de Pennaforti militem nostrum quod homines de Medinaceli abstulerunt sibi duos mulos et unam mulam cum exierat de Castella quos dictus Bernardus miserat in Castellam, abstulerunt eciam sibi ut asserit in suo egressu duos scutos et unam ballistam de cornu et III capellos ferreos de Pampalone et tres perpuntos et unam lanceam et unam sellam de palafredo novam et cotam et tunicam de preseto viridi et unum lorigonum et lectum suum et quinquaginta morabetinos burgalenses et plures alias res... Datum Valencie VI^o idus novembris, anno Domini M^o CC^o LXX^o nono. Cf. document inédit, ACA, Reg. t. 42, f^o 167.*

(128) Cette seconde épouse de Bernard «le Jeune» s'appelait encore Saurina, tout comme la mère de Bernard «le Vieux». D'où une certaine confusion chez Coy Cotonat dans la fourrée des Bernard et des Saurina. A son tour, Brachfeld fait de Jordana la belle-mère du futur saint Ramón, renchérissant par cette absurdité chronologique à la confusion, cf. BRACHFELD: *Una familia hongarese, op. cit.*, p. 605. — L'auteur remercie de la mise au point documentaire de cette généalogie extrêmement enchevêtrée Mademoiselle Maria Mercedes Costa Paretas, qui l'a mise au point dans sa lettre du 12 mars 1974.

(129) Il figure avec sa femme, sur la liste de ceux venus de Barcelone, et qui reçurent leur privilège encore que durait le siège, en 1238 à Ruzafa: *Era millesima CC^a LXX^a sexta, anno Domini Millesimo CC^o XXX^o octavo, in obsidione Valentie apud Rocafam. De Barchinone.* — Le 11 juin 1238 il est noté: *Adam portarius et Thiha, uxor ejus: domos de Habhamer Abennaçir et illum campum predicti sarraceni in quo ponuit tentoria sua Hospitalis. III idus junii, cf. Rep. de Valencia, op. cit.*, p. 179. Le même personnage apparaît aussi *Anno Domini M^oCC^oXXX^o nono. Era M^oCC^oLXX^a septima*, soit le 27 novembre 1239: *Adam portarius et Thiha, uxor ejus: II fanecetas pro orto juxta ortum de Bayel alfaquim et juxta ortum Gomici Moynoz. V kalendas decembris, cf. ibid.*, p. 259. Une année plus tard, *Anno Nativitatis Domini M^oCC^oXL^o*, soit le 1^{er} septembre 1240, Adam et sa femme obtiennent un jardin attenant à une propriété royale: *Adam et Toha uxor ejus: ortum in Rambla contiguum rehallo regis et orto Lupi Oxova et cequie de Algirof et via publica. Kalendas septembris, cf. ibid.*, p. 276.

(130) Ce Benoît figure parmi les gens de la reine, venus à Valence depuis Montpellier. Cette seigneurie languedocienne, en mouvance de la Couronne d'Aragon, ayant été assignée par le roi Jacques en douaire à sa femme, la reine Violante y dépêcha quelques-uns de ses fidèles dont Benoît fils de Gilles. Celui-ci passa par la suite à Valence où il apparaît parmi les *Homnibus de Montepelussano* qui reçurent leur privilège à Ruzafa, le 13 juin 1238: *Benedictus Egidii regine: domos de Abiral Jumas et ortum Daly Alfarra et V jo.in alqueria de Cinquayros. Idus junii, cf. Rep. de Valencia, op. cit.*, p. 181. — C'était encore lui qui reçut, le 1^{er} avril 1248, dans la série des *Donationes Alcira, Anno a Nativitate Domini M^oCC^oXL^o octavo*, des maisons à Játiva, tout comme le comte Dionis: *Benedicto Gil domne regine: domos quas tenes in Xativa contiguas domibus R. de Sanoto Minato et vie publice et III jo.terre contiguas honori magistri Guidoni et Aaron judei et jo.vinearum contiguum camino Castellionis in termino Xative et I reale contiguum ex omnibus partibus vie publice quod est prope portam Valentie et fuit de Mahomet Abinjacob alcadi unaqueque jo.pro X soldis. In obsidione Luxen, idus aprilis, cf. ibid.*, p. 442.

II ASSEMBLEA D'ESTUDIS SOBRE EL COMTAT DE BESALÚ

Il posséda aussi une maison à Valence et une autre dans les faubourgs —*in partida de Montblanc*— dont il est mentionné propriétaire: *Benedictus domine regine: d.Annalgumez III let stalublum*, cf. *ibid.*, p. 581, et —*extra vicum*— *Benedictus domine regine: op. IIII cum stabulo*, cf. *ibid.*, p. 648. — Notons que la possession d'immeubles à Valence et dans ses faubourgs est répertoriée au tome 7 des Regestes, intitulé *De Domibus Valentie*. L'annotation débute le 9 avril 1243: *incipimus computari sub era M^oCC^oLXX^oVII^o, V idus Aprilis*, cf. *Rep. de Valencia, op. cit.*, p. 515-656.

(131) Venant de Teruel —*De Turolio*— il obtint déjà dans la série de Ruzafa, pendant le siège, le 2 juin 1238, plusieurs maisons et jardins à Valence, et des terres à Ruzafa même: *J. de Ongria domine regine: quasdam domos et ortum de Alcalcenet Muçafi et de Amet Alamcanz ortum scilicet in quo hospitabatur Exemen de Albero. IV nonas junii, Et III jo.in Roçafa*, cf. *Rep. de Valencia, op. cit.*, p. 176. — En s'y installant, il aurait quitté le service de la reine, et pourrait être identique avec ce Jean de Hongrie qui, dans la série des *Donationes de Onda*, obtint des maisons et terres à Murvedre, le 24 juin 1249: *Johanni de Ongria: domos in Muroveteri et III jo.terre in ejusdem termino. VIII kalendas julii*, cf. *ibid.*, p. 419. L'identité de ce personnage ne pourrait faire doute avec le propriétaire de quatre maisons à Valence, dont deux dans le faubourg d'Açigura; et deux autres dans celui d'Algalça. *In vico de Açigura omnem partitam quod habet ibi Barchinoni et habet ibi bonas domos ubi flagellabat funiculus... J. de Ongria: d.b.Amet Alcutendi et p. II*, cf. *ibid.*, p. 529 et *J. de Ongria: d.b.Ali Alquemmet et aliam p.Mahomat Arravahi II*, cf. *ibid.*, p. 530, et les deux autres dans *Omnem partitam que nominabatur Algalca ubi sunt d.ubi funiculus verberebat*, où l'on trouve *J. de Ongria*, cf. *ibid.*, p. 617, et *J. de Ongria II*, cf. *ibid.*, p. 619.

(132) Il obtint, parmi ceux venus de Barcelone, dans la série de privilèges octroyés à Ruzafa, plusieurs maisons et terre à Cinquayros, le 11 septembre 1238: *Andreas ungarus: domos et II jo.in Cinquayros. III idus septembris*, cf. *Rep. de Valencia, op. cit.*, p. 213.

(133) Dans la série des *Donationes de Beniopa*, il s'est acquis moyennant 120 sous, des maisons à Ruzafa, le 24 novembre 1242: *Martinus ungarus: domos in Roçafa que fuerunt de Abengameyra et ejus fratre pro CXX solidis. VIII Kalendas decembris*, cf. *Rep. de Valencia, op. cit.*, p. 285, puis encore des maisons à Algeciras et des jardins et terres à Marinyen, par donation faite à Játiva *Anno Nativitate Domini M^oCC^oXL^oIX^o*, soit le 6 mai 1249: *Martino de Ungria: domos in Alcira franchas et liberas et I fanecatam vortit et III jo.terre in alcheria que dicitur Marignen. Pridie nonas madii*, cf. *ibid.*, p. 482.

(134) Il figure à deux reprises, toujours sous ses initiales seulement (peut-être pour Robert?), et notamment *Anno Domini M^oCC^oXXX^o nono, Era M^oCC^oLXX^o septima*, soit le 25 décembre 1238: *R. Dugria: domos in Valentia et ortum. VIII kalendas januarii*, cf. *Rep. de Valencia, op. cit.*, p. 235. Il posséda aussi des maisons de rente modestes, dans les faubourgs, mentionnées sous la rubrique *In vico Barchinonē hi sunt de domibus superfluis et simplicibus: R. de Ongria I*, cf. *ibid.*, p. 615. — A supposer qu'il soit identique avec le père de Johete (probablement Jolete pour Joleth, ancienne forme hongroise de Yolande), R... aurait été pannetier de la reine, donnant le prénom de celle-ci à sa fille. En ce cas, R... aurait déjà été défunt lorsque Johete reçut *Anno a Nativitate Domini M^oCC^oXL^o octavo*, dans la série des *Donationes Aljazire* des maisons à Játiva et des terres et vignes à Navarrès, le 17 juin 1248: *Johete, filie R. panicerii: domos in Xativa et V jo.terre II vinearum in termino Navarres. XV kalendas junii. Franche.*, cf. *ibid.*, p. 429. — Remarquons que le privilège accordé à Johete précède dans la liste celui, daté du même jour, qui octroie des maisons à Játiva et des terres à Navarrès à Milia, épouse de Gilles de Hongrie (voir: ci-après, note n.^o 135). — Il n'est donc point exclu que R... père de Johete, et Gilles, époux de Milia, aient été au service du comte Dionis, propriétaire à Játiva et dont le fils Gabriel deviendra seigneur de Navarrès (voir ci-dessus, notes n.^o 67 et 95).

(135) Il est propriétaire du chef de son épouse Milia, attestée le 17 juin 1248, comme possédant des maisons à Játiva et des terres et vignes à Navarrès: *Miliē uxori Egidii*

de Hungria: domos in Xativa et V jo.terre et I vinearum in termino de Navarrès. XXV. Kalendas junii. Franche, cf. Rep. de Valencia, op. cit., p. 429. — Il a dû survivre à sa femme dont la maison à Valence, dans le quartier maritime de Barbo, lui est inscrit: *In vicco de Turolio incipimus in balneo de Barbo; G. de Ongria que fuerunt de Millia: b*, cf. *ibid.*, p. 648. — Le G... étant ici pour Gil, forme hispanique d'Egidius (Gilles), en hongrois: Egyed.

(136) Il figure parmi les gens arrivés de Barcelone et privilégiés à Ruzafa, le 17 juin 1238, lorsqu'il reçut des maisons à Valence et des terres autour de la ville: *Simoni de Strégonia: domos in Valentia et II jo.in termino Valentie. XV kalendas julii*, cf. Rep. de Valencia, op. cit., p. 183. — Il pourrait être éventuellement identique avec ce *Simon Aleman domine regine* qui posséda à Valence une maison *in partita de Montblanc* et une autre *extra vicum: Simon Aleman domine regine: d.Mahomat Amancar i Alietar*, cf. *ibid.*, p. 581, et *extra vicum Simon Aleman domine regine*, cf. *ibid.*, p. 638. — Dans ce cas, Simon pouvait appartenir à l'une des souches d'extraction germanique, établies autour de la résidence des rois de Hongrie, à Esztergom.

(137) Il est propriétaire, le 23 novembre 1248, de maisons et de terres à Murvedre, contigues aux vignobles du roi. Était-il, peut-être, un maître-vigneron amené de Hongrie? *Jacobo de Pilis: domos in Muroveti franchas et V jo.terre in eodem termino quarum una est in Ceqa et altera est in Rambla juxta vineam domini regis et residue sunt in val de Segon et in Albaceto et III fanecatas vinee et I ortum II fanecatarum. IX kalendas decembris*, cf. Rep. de Valencia, op. cit., p. 498.

(138) L'origine hongroise de ce Bela qui possède une maison à Valence, ne pourrait faire doute: *In partita de Turolio incipimus in balneum de Abinegama; Bela: d.Mahomet Abnauer*, cf. Rep. de Valencia, op. cit., p. 607. — On pourrait présumer, avec quelque réserve de prudence, l'éventuelle origine hongroise d'*Enric domine regine*, propriétaire de maisons *in partita de Montblanc*, et de *Bartolomeo domine regine* qui s'est installé au faubourg des Maures. En tous cas, l'on trouve: *Enric, domine regine: d.Mohamet Al-haçir Mahomat Amagili II*, cf. *ibid.*, p. 581, et *Bartholomea domina regine in vico Sarra-cenorum*, cf. *ibid.*, p. 634. — Le prénom du premier aurait pu être *Imre*, équivalent onomastique de *Heinricus* donnant en catalan *Enric*, prénom porté par l'oncle de la reine. Barthélémy avait été le prénom, rappelons-le, du prélat hongrois qui accompagnait la reine en Catalogne et co-célébra son mariage, à Barcelone (voir: ci-dessus note n.º 28). — L'information reste incertaine à propos de ce *Quidam tinturero regine: P.*, qui s'installe *in partita Tirasona* (Tarazona) et dont l'anonymat se doit, peut-être, à la complexité que la graphie d'un prénom hongrois aurait pu représenter pour un scribe catalan, cf. *ibid.*, p. 629. Par contre la graphie *Terion* qui désigne le propriétaire d'une maison à Valence, pourrait désigner un suivant hongrois de la reine, prénommé Terjén; *Terion domine regine: d.Mahomat Axagorbi*, cf. *ibid.*, p. 555.

(139) Voir ci-dessus, notes n.º 64 et 67.

(140) En 1235, le roi André autorisa Gauthier, chevalier de feu la reine Yolande, à vendre sa terre de Torda qu'il lui avait donnée jadis, à l'occasion de son départ accompagnant la princesse Yolande: *... predium ... nomina Turda, quod ... nobili viro Galterio, fideli militi karissime coniugis nostre Y. bone recordacionis Regine Hungarie ... contulimus... Cum idem Galterius ... ad honorem nostrum et karissime filie nostre Joleth domicelle, quam in legitimum thorum Incliti Regis Aragonye duximus copulandam, honorifice profisceretur ... ex nostro beneplacito et consensu supradictum predium nomine Turda ... vendivit... Datum anno Dominice Incarnationis millesimo CCºXXXº quinto, Regni nostri anno XXXº secundo*, cf. AVO, t. VI, p. 569-570, n.º 356.

(141) Elle obtint des bénéfices à Ruzafa même, dans la première promotion des privilégiés, encore pendant le siège de Valence: le 8 août 1238. *Eva nutrix regine: reallum in Roçaia in quo hospitabatur Pelegrinus de Atrossillo et fuit de Mahomat Avixeto. VI idus augusti*, cf. Rep. de Valencia, op. cit., p. 196-197.

(142) Voir ci-dessus, note n.º 129.

(143) Voir ci-dessus, note n.º 134.

(144) Voir ci-dessus, note n.º 135.

II ASSEMBLEA D'ESTUDIS SOBRE EL COMTAT DE BESALÚ

(145) Cf. BRACHFELD: *Una familia hongaresa*, op. cit., p. 605-606.

(146) Cf. Albin KÖRÖSI: *La Magna Carta, la Bula Aurea, los privilegios de Aragón y Mallorca y el Jus Resistendi en la Edad Media*, in: *Miscelánea Filológica dedicada a D. Antonio M.^a Alcover*, Palma de Mallorca, 1932, p. 473-507.

(147) Billet royal à un officier de la Chambre l'instruisant sur la remise d'une série d'objets dont: ... *quandam aliam circicam operis de Ungaria de filo auri et de cirico cum perlis et guarnimento argenti nobili Beatrici sorori nostre...*, cf. FINKE: *Acta Aragonensia*, op. cit., t. III, p. 912; et ... *Item. eidem consorti nostre quandam camisam sutam ad punctum de Ungaria cum filo auri et argenti et de cirico cum trena nigre et opere perlarum in orla cabecil et manicarum...*, *ibid.*, p. 914, l'ensemble se référant au mois de mai 1300.

(148) On ne saurait terminer cette étude sans rappeler les contributions spontanées et généreuses qui ont permis à l'auteur de baser sa thèse sur une documentation solide et étendue. Travaillant loin des sources originales, il a pu les analyser grâce à la dévotion du Dr. José M.^a Solà-Morales i de Rosselló dont les mérites ne peuvent être comptés. L'orientation documentaire reçue du R. Fr. Anselm Pujiula, du monastère de Sta. Maria de Poblet, a permis de dégager de la nuit des temps le profil humain de la première génération acculturée, des nobles chevaliers Amor et Gabriel Dionis, notamment. L'apport généalogique et toponymique du Dr. Armand de Fluvià a permis une meilleure définition dans l'espace de ce petit monde de jadis et, finalement, l'auteur tient à exprimer sa gratitude très spéciale à Mademoiselle Maria Mercedes Costa Paretas qui s'est acquittée avec l'amabilité qui lui est habituelle, du travail souventes fois ingrat du contrôle documentaire des citations, en les comparant avec les originaux conservés aux Archives générales de la Couronne d'Aragon. Comme tout travail d'érudition, celui-ci est aussi la synthèse d'un grand nombre de bonnes volontés et de compétences scientifiques conjuguées dont l'auteur n'a été que le coordonnateur. Il a le devoir et le plaisir de terminer sa tâche en rappelant au lecteur ce bel exemple de solidarité dont il a été le bénéficiaire pour le profit du public qui honore cette étude de son intérêt.

Paris, juin 1974 - février 1976

Es recullen en la present comunicació les liquidacions de feutes pertinents a la corona i les confirmacions de domini efectuades entre els anys 1328 i 1399 dins el territori de l'antic comtat de Besalú. M'ha servit de font quasi exclusiva un llibre intitulat «Possessori dels feus de Catalunya» procedent de la Batllia general (1). Reunint aquests volum un conjunt de 58 llibres de comptes dels batllies i procuradors dels feus, Ferrer de Lilet, Francesc Ca-Sala, Bernat Berro, Pere Ca-Casta, Ramon Ca-Vall i Bernat Serra. El fet que la gran majoria d'aquells llibres no s'hagi conservat (2) atorga una valor superior de primera força als sumaris resumits, que foren redactats, probablement amb una finalitat administrativa secundària.

Del conjunt de dades que dona el llibre n'he extractat vora un centenar referents a castells i llocs de la vegueria de Camprodún i sotsvegueria de Besalú, deixant de banda la vegueria de Figueras (3). En forma tabular he expressat: a) les parts interessades en la transacció; b) el tipus de transmissió; c) els feus i bens (castells, forces, masos, forns, molins, camps, etc.) o drets senyoriaus (delmes, joves, agrers, lletges i drets de pas), objecte de transmissió; i d) les dades econòmiques (preu de venda, import de la liquidació, etcètera). El dret que apareix amb més freqüència es el del terç o foriscapi, que gravava les alienacions de caràcter feudal (4).

A través de les liquidacions i composicions pecuniàries es reflecteixen fidelment les incidències ocasionades per la divisió del domini eminent entre diversos senyors jurisdiccionals (5).